



## Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

**6264<sup>e</sup>** séance

Vendredi 22 janvier 2010, à 15 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Zhang Yesui . . . . .	(Chine)
<i>Membres :</i>	Autriche . . . . .	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine . . . . .	M. Barbalić
	Brésil . . . . .	M <sup>me</sup> Viotti
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> DiCarlo
	Fédération de Russie . . . . .	M. Shcherbak
	France . . . . .	M. Araud
	Gabon . . . . .	M. Issoze-Ngondet
	Japon . . . . .	M. Takasu
	Liban . . . . .	M. Salam
	Mexique . . . . .	M. Heller
	Nigéria . . . . .	M <sup>me</sup> Ogwu
	Ouganda . . . . .	M. Mugoya
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Mark Lyall Grant
	Turquie . . . . .	M. Apakan

### Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999)  
du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire  
des Nations Unies au Kosovo (S/2010/5)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

10-21618 (F)



Merci de recycler 

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité**

#### **Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2010/5)**

**Le Président** (*parle en chinois*) : J'informe le Conseil de ce que j'ai reçu du représentant de la Serbie une lettre dans laquelle il demande à ce que le Président de la République de Serbie soit invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter le Président de la République de Serbie à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je prie le fonctionnaire du protocole de bien vouloir escorter S. E. M. Boris Tadić, Président de la République de Serbie, à la table du Conseil.

*M. Boris Tadić, Président de la République de Serbie, est escorté à la table du Conseil.*

**Le Président** (*parle en chinois*) : Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Boris Tadić, Président de la République de Serbie.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Zannier à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de

l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, S. E. M. Skender Hyseni.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Hyseni à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2010/5, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Lamberto Zannier. Je lui donne maintenant la parole.

**M. Zannier** (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer en ayant une pensée pour les victimes du séisme catastrophique qui a ravagé Haïti et qui a si cruellement frappé à mort tant de personnes, y compris nos collègues et amis, dont certains avaient servi à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Nous sommes profondément affectés par leur disparition.

Le rapport dont le Conseil est saisi aujourd'hui (S/2010/5) donne le détail des activités de la MINUK du 16 septembre au 15 décembre 2009. Durant cette période, la MINUK a continué de s'acquitter des fonctions que lui a confiées la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Notre objectif fondamental demeure d'assurer durablement la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme au Kosovo et dans la région. Nous poursuivons cet objectif en appuyant les communautés du Kosovo, en encourageant la réconciliation et en facilitant le dialogue et la coopération régionale.

Comme cela était déjà le cas durant la période précédente, la situation au Kosovo est demeurée généralement calme et stable, bien que des tensions et des risques d'embrassement subsistent dans le nord du Kosovo. Les trois derniers mois ont été riches en événements politiques, puisque les autorités du Kosovo et le Gouvernement serbe ont chacun organisé des élections municipales. Même si la MINUK n'a pas participé à l'organisation ni au déroulement de ces élections, le fait qu'elles se soient tenues dans le calme

et dans l'ordre pour l'essentiel est un signe encourageant.

Les Serbes du Kosovo habitant dans les municipalités de Zvečan/Zvečan, Leposaviq/Leposavić et Zubin Potok, situées dans le nord, n'ont pas participé aux élections organisées par les autorités du Kosovo, mais le taux de participation des Serbes du Kosovo vivant au sud de l'Ibar, bien que relativement faible en termes absolus, a été sensiblement plus élevé que lors des dernières élections et a entraîné l'apparition de trois nouvelles municipalités à majorité serbe. Dans ces trois municipalités à majorité serbe, ainsi que celle déjà existante de Shtërpçë/Štrpce, le scrutin a abouti à l'élection de maires serbes du Kosovo et d'administrations municipales à majorité serbe. Si on laisse de côté les considérations liées au statut, cette évolution permet aux communautés de jouer un rôle significatif dans leur administration locale, ce qui accroît la confiance au sein de la population et crée un climat plus favorable à l'accélération des retours et à l'instauration d'un Kosovo plus multiethnique.

Le nord du Kosovo demeure toutefois un point chaud. Les relations entre les communautés serbe et albanaise du Kosovo restent tendues, même si l'entente s'est améliorée en ce qui concerne la reconstruction des maisons par chacune de ces communautés. Durant la période à l'examen, huit familles albanaises du Kosovo ont emménagé dans des maisons nouvellement reconstruites dans la région de Kroi i Vitakut/Brdjani sans que cela ne déclenche aucun incident.

Cependant, ce calme reste fragile. Par exemple, ce mois-ci, un groupe de Serbes du Kosovo, qui soupçonnait des Albanais du Kosovo d'entreprendre des travaux de construction dépassant les arrangements convenus dans le cadre des négociations facilitées par la MINUK, a lancé des pierres sur les travailleurs présents sur le chantier et a incendié un camion. Il est clair que la MINUK doit continuer à surveiller la reconstruction et à suivre de près la situation pour faire en sorte que toutes les communautés respectent les arrangements existants pour préserver la stabilité et qu'une communication efficace soit maintenue en tout temps. L'administration de la MINUK dans le nord de Mitrovica s'est avérée un instrument utile à cet égard.

Une évolution récente et particulièrement inquiétante dans le nord du Kosovo concerne l'approvisionnement en électricité. La question est extrêmement complexe et porte sur des aspects

techniques, commerciaux, juridiques et politiques. À la fin du mois d'octobre, des tensions au sujet de l'approvisionnement en électricité ont éclaté dans le nord du Kosovo entre la Compagnie d'électricité du Kosovo et la Compagnie d'électricité de la Serbie, qui a pris le contrôle de la distribution d'électricité dans cette région. La situation pourrait déboucher sur une crise. J'espère qu'un accord entre les parties pourra être trouvé rapidement afin de ne pas déstabiliser la situation sécuritaire dans le nord du Kosovo.

Au fil des ans, nous avons appris que gérer la situation dans le nord du Kosovo exige un effort soutenu et un engagement constant avec les communautés sur le terrain, ainsi qu'une consultation et une coordination de tous les instants avec tous les intéressés.

Une situation sécuritaire stable est bien évidemment l'un des éléments clefs dont nous avons besoin pour encourager le retour des personnes déplacées et des réfugiés. Même s'ils ont enregistré une hausse substantielle par rapport aux trimestres précédents, les retours restent néanmoins faibles en chiffres absolus, et cela en raison de toute une série de facteurs, notamment l'absence de perspectives économiques et certaines préoccupations concernant la liberté de déplacement, qui ont été soulevées par la Serbie à la suite d'un incident auquel a été récemment mêlé le Ministre serbe pour le Kosovo. La MINUK a coopéré étroitement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et reste en contact avec les autorités à Belgrade et à Pristina pour encourager les retours. Les dirigeants du Kosovo affirment qu'ils sont attachés à un Kosovo multiethnique et ouvert aux retours. Toutefois, il faut faire davantage pour que cet objectif se concrétise. Dans ce contexte, je voudrais également insister sur la nécessité de rouvrir les bureaux de l'Office kosovar de la propriété immobilière en Serbie, qui sont indispensables pour traiter efficacement les réclamations foncières formulées par les personnes déplacées. Cette réouverture est donc déterminante pour créer les conditions nécessaires pour favoriser les retours.

Je suis toutefois heureux de pouvoir faire état d'une certaine évolution positive concernant un groupe particulièrement vulnérable de réfugiés du Kosovo. Des progrès encourageants ont été enregistrés s'agissant de la réinstallation dans des logements plus convenables des Roms, des Ashkali et des Égyptiens résidant dans les camps d'Osterode et de Çesmin Llug/Çesmin Lug, au nord de Mitrovica. Le Bureau de

liaison de la Commission de l'Union européenne a lancé un projet pour faciliter la réinstallation et la réintégration durable de 90 familles et USAID finance la construction de logements pour 50 autres familles. Ces deux projets vont commencer cette année.

En ce qui concerne les personnes disparues, j'aurais souhaité pouvoir donner aujourd'hui des nouvelles plus positives. Au cours des 12 derniers mois, 33 dépouilles mortelles ont été identifiées et remises aux familles des victimes. À l'évidence, il est nécessaire de redoubler d'efforts pour persuader les personnes disposant d'informations sur le sort des disparus et l'endroit où ils se trouvent de communiquer ces informations au Comité international de la Croix-Rouge, à la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et au Groupe de travail Pristina-Belgrade sur les personnes portées disparues. Une fois encore, j'appelle toutes les personnes détenant des informations pertinentes à se faire connaître.

En outre, la mise en œuvre du rapport du Secrétaire général en date du 24 novembre 2008 (S/2008/692) a été plus lente que nous l'espérions. La mise au point du mandat du directeur général adjoint serbe du Kosovo de la Police du Kosovo, qui doit notamment assurer des fonctions de coordination et d'intégration du personnel de police issu de toutes les communautés, est un pas positif dont je me félicite.

Malheureusement, toutefois, il y a eu peu de progrès concernant la mise en place de tribunaux multiethniques dans le nord du Kosovo. Le fait que le Gouvernement serbe a récemment nommé des juges pour le Kosovo a poussé les autorités du Kosovo à demander à nouveau le démantèlement des structures judiciaires serbes. Pendant ce temps, les détenus restent dans les prisons, les affaires civiles ne sont pas jugées et la population n'a pas véritablement accès à la justice. J'espère que les deux parties adopteront une approche constructive pour que des tribunaux multiethniques soient rétablis, ce qui va dans l'intérêt de tous, tous groupes ethniques confondus. De même, un accord sur le rétablissement d'un régime douanier pleinement opérationnel dans le nord du Kosovo n'a toujours pas été conclu.

Dans le domaine du patrimoine culturel, des progrès ont été enregistrés depuis mon dernier exposé au Conseil. La nomination tant attendue d'un envoyé de l'Union européenne devrait prochainement être approuvée. Celui-ci permettra aux parties de disposer

d'un mécanisme de coopération pour les questions en rapport avec la protection du patrimoine culturel de l'Église orthodoxe serbe au Kosovo. La MINUK est prête à apporter son appui à l'envoyé de l'Union européenne et à collaborer avec lui pour obtenir des avancées dans ce domaine important d'intérêt commun.

Dans un autre domaine d'intérêt commun, le développement régional, la MINUK a continué de faciliter la participation du Kosovo aux travaux des instances internationales et régionales. La période à l'examen avec la tenue d'un nombre particulièrement important de réunions de mécanismes internationaux et régionaux auxquelles la MINUK a permis aux institutions du Kosovo de participer là où cela aurait été normalement impossible en raison de la non-reconnaissance du Kosovo par certains États Membres participants. Je suis fermement convaincu que la participation du Kosovo aux mécanismes de coordination régionaux et internationaux est dans l'intérêt du développement et de la stabilité non seulement du Kosovo mais aussi de l'ensemble de la région. C'est pourquoi j'espère que Belgrade et Pristina parviendront à s'affranchir des considérations liées au statut pour poursuivre cet objectif.

La stabilité et le développement du Kosovo à long terme dépendent du bon déroulement du processus de réconciliation entre les communautés. Je me félicite, par conséquent, du message du Président Boris Tadić, prononcé à l'occasion de sa visite au monastère de Visoki Dečani pour la célébration du Noël orthodoxe dans lequel il demande à chacun, indépendamment de son identité, d'aplanir les divergences. J'ai entendu des déclarations similaires de la part des autorités du Kosovo. J'espère que Belgrade et Pristina démontreront par leurs actes que le bien-être de la population du Kosovo ne saurait être sacrifié sur l'autel des intérêts politiques.

Lors de mon dernier exposé au Conseil (voir S/PV.6202), j'ai dit avoir remarqué que les autorités kosovares reconnaissent tacitement un certain nombre de domaines dans lesquels le travail de la MINUK peut s'avérer complémentaire dans le cadre du développement économique et de la stabilité du Kosovo. Je suis à cet égard heureux de constater que les autorités du Kosovo semblent aujourd'hui mieux comprendre notre rôle.

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et EULEX continuent de jouer un rôle important, qui complète celui de la MINUK, dans

le cadre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. L'OSCE continue de superviser avec efficacité les questions liées aux communautés par le biais de son réseau de bureaux locaux. L'apport d'EULEX en matière d'encadrement et de conseil aux autorités kosovares concernant les questions d'état de droit et la contribution qu'elle apporte aux côtés de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) à la sécurité et à la stabilité du Kosovo restent d'une importance critique.

La MINUK travaille également, en coordination étroite avec l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, à promouvoir une vision commune des objectifs stratégiques de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne la consolidation de la paix au Kosovo. À cet égard, nous nous employons actuellement à renforcer notre collaboration, dans l'intérêt du Kosovo et de toute la région.

Comme toujours, mon équipe et moi-même sommes reconnaissants au Conseil de sécurité de son appui, sur lequel nous espérons pouvoir toujours compter. Nous assurons le Conseil de notre attachement sans réserve à l'exécution des tâches qu'il nous a confiées.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je remercie M. Zannier de son exposé.

Je donne maintenant la parole au Président de la République de Serbie, S. E. M. Boris Tadić.

**Le Président Tadić** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance du Conseil de sécurité en application de la résolution 1244 (1999).

Avant d'aborder la question à l'ordre du jour, je voudrais adresser mes sincères condoléances au Gouvernement et au peuple ami de la République d'Haïti – ainsi qu'au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon et au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies – au lendemain du séisme tragique qui a coûté la vie à un nombre considérable d'êtres humains et a causé des destructions inimaginables. Nous sommes de tout cœur, en pensée et par la prière, avec les familles des victimes. La République de Serbie qui fournit des effectifs à la composante police de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) continuera d'œuvrer aux côtés des survivants et de la communauté internationale. Nous participerons aux efforts de reconstruction du pays en apportant l'appui matériel promis par notre

gouvernement et en augmentant considérablement notre présence en Haïti.

Nous sommes de nouveau réunis pour examiner la situation dans la province serbe du Kosovo-Metohija. Il y a près de deux ans, les autorités de souche albanaise ont tenté de faire sécession de mon pays par une déclaration unilatérale d'indépendance. Notre position de principe sur le statut futur de notre province est gravée dans le marbre. La Serbie ne reconnaîtra jamais, en aucune circonstance, de manière implicite ou explicite, cette déclaration unilatérale d'indépendance. Il s'agit d'un impératif constitutionnel. C'est également une obligation morale, historique et, surtout, démocratique. Sur ce point essentiel, notre nation est unie. La déclaration unilatérale d'indépendance a divisé le monde et les Balkans. Elle a remis en cause les principes fondamentaux du système international contemporain et sapé les efforts de consolidation des avancées démocratiques réalisées dans la région.

Une grande majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des membres du Conseil de sécurité n'ont pas appuyé la tentative visant à imposer la partition forcée d'un État Membre de l'ONU. Ils ont continué de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de mon pays. Au nom de la République de Serbie, je tiens une nouvelle fois à remercier sincèrement les gouvernements et peuples amis de ces pays de leur détermination à faire respecter le droit international alors que nous essayons de régler la question du statut futur du Kosovo par la voie juridique et diplomatique. Leur solidarité ne sera jamais oubliée.

Comme nous le rappelle le rapport dont nous sommes saisis (S/2010/5), l'Assemblée générale des Nations Unies a demandé à la Cour internationale de Justice (CIJ) de se prononcer sur la question de savoir si la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo est conforme au droit international. Cette affaire marque un tournant historique. C'est en effet la première fois qu'il est demandé à la CIJ d'examiner la légalité de la tentative unilatérale d'une minorité ethnique de faire sécession d'un État Membre de l'ONU en temps de paix, au mépris de la constitution de cet État et de la volonté du Conseil de sécurité. C'est également la première fois que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité participent à une procédure devant la Cour. Durant la période à l'examen, une étape décisive de la procédure judiciaire, à savoir les audiences publiques, s'est achevée. Un

nombre sans précédent de pays a exprimé un avis. En conséquence, cette affaire est la plus importante de l'histoire de la Cour et cela démontre également que le statut futur du Kosovo reste une question ouverte et non réglée.

La Cour internationale de Justice va rendre cette année un avis dont les conséquences pour l'ordre juridique international seront considérables. Il est donc particulièrement important que tous respectent le fait que la Cour a entamé son délibéré. Les juges doivent pouvoir travailler dans de bonnes conditions, sans pressions politiques telles qu'une nouvelle reconnaissance de la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo. Lorsque la Cour aura rendu son avis, il y aura une possibilité de parvenir à une solution.

Nous considérons que le dialogue est le moyen le plus efficace de parvenir à la seule issue tenable : une solution mutuellement acceptable et viable qui ne sacrifie pas de manière irréfléchie les priorités géostratégiques de tous sur l'autel des aspirations communautaires d'une seule partie. La Serbie s'efforce de régler par la négociation tous les différends politiques qui demeurent. Nous sommes foncièrement déterminés à faire de 2010 l'année des solutions pacifiques, comme prochaine étape logique suivant la décision de la Cour. Nous examinons avec soin toutes les possibilités envisageables.

Cela ne sera pas aisé. Les barrières psychologiques sont importantes et la confiance doit être rétablie. Un premier pas en ce sens passe par la prise de conscience que les années 90 sont bel et bien révolues. La Serbie est désormais une société démocratique et tournée vers l'avenir qui entrera bientôt dans l'Union européenne. Nous devrions tous œuvrer de concert avec toute la diligence voulue à la construction d'un avenir commun. Comme je l'ai indiqué clairement à Noël lors de mon intervention au monastère de Visoki Dečani, au Kosovo, mon message est un message de paix, un message de réconciliation, entre les individus aussi bien qu'entre les peuples.

Je voudrais souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil de sécurité et au Représentant spécial Lamberto Zannier. L'ONU reste un acteur dont la présence au Kosovo est indispensable. Il est donc crucial que le Conseil continue d'appuyer la restructuration complète de la présence de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au

Kosovo (MINUK), qui est un outil indispensable à la paix et à la stabilité.

L'approche constructive adoptée par l'ONU et les organisations qui opèrent sous son autorité a permis de préparer le terrain pour les acteurs responsables, afin qu'ils s'emploient en commun à améliorer la vie de tous les habitants de la province. Ceci a été rendu possible car les acteurs concernés ont su s'affranchir des considérations liées au statut concernant un nombre croissant de questions pratiques. Mon pays continue d'adopter cette approche, conformément aux dispositions du rapport de novembre 2008 (S/2008/692). Ceci a été reconnu par le Secrétaire général, qui a écrit : « La collaboration entre la MINUK et Belgrade a continué d'offrir des possibilités d'engager un dialogue de bonne foi et de trouver des solutions à diverses questions » (S/2010/5, par. 48).

Nous avons obtenu des résultats tangibles. Par exemple, la mise en œuvre du protocole sur la coopération policière signé il y a quelques mois par le Ministre serbe de l'intérieur et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) a commencé. Une annexe au protocole a été signée fin novembre, fait que le rapport a omis de mentionner. Ceci a permis d'intensifier l'échange d'informations sur la criminalité organisée et les activités terroristes dans la province, région qui reste la plaque tournante d'un sinistre réseau international de trafic d'armes, de drogues et d'êtres humains.

Sur un certain nombre d'autres fronts, le souci constant de tous les acteurs responsables de ne pas se prononcer sur le statut a eu l'effet suivant : « La situation générale au Kosovo est demeurée relativement calme sur le plan de la sécurité, mais précaire » (S/2010/5, par. 22). Un exemple en est la fonction de représentation extérieure de la MINUK. Lorsque Pristina y défère, sa voix continue de se faire entendre au sein des instances régionales, avec notre appui et nos encouragements. Ceci demeurera le seul moyen légitime pour la province de participer aux réunions multilatérales. Malheureusement, les autorités albanaises du Kosovo refusent de participer avec la MINUK à l'Accord de libre-échange d'Europe centrale et à d'autres organisations régionales, comme l'indique clairement le rapport. La politique qu'applique Pristina ne peut conduire qu'à son isolement. Nous regrettons amèrement que Pristina refuse de respecter les dispositions de l'accord régional de libre-échange et, plus généralement, les procédures contraignantes en matière de représentation extérieure. Nous demandons

aux autorités de la province de renoncer à cette politique contreproductive.

En résumé, en ce qui concerne la représentation extérieure, le Kosovo peut et doit participer aux travaux des instances multilatérales et régionales en présence de représentants de la MINUK, qui parlent les premiers derrière une plaque portant « MINUK-Kosovo » ou leur propre nom. Aucun autre arrangement ne sera possible, malgré les pressions qui sont exercées dans ce sens.

Le fait de travailler sans se prononcer sur le statut a également permis que les questions relatives à l'approvisionnement en électricité des communautés serbes deviennent une source de conflit. Comme le souligne le rapport, la Compagnie d'électricité du Kosovo, basée à Pristina, a unilatéralement décidé de couper l'approvisionnement en électricité du nord du Kosovo. Grâce à la réaction rapide de la Compagnie d'électricité de la Serbie, nous avons pu éviter une catastrophe humanitaire qui aurait touché plus de 100 000 personnes. Nous reconnaissons avec gratitude le rôle positif qu'ont joué la MINUK et l'Union européenne afin d'empêcher que les autorités albanaises du Kosovo ne prennent de nouvelles mesures unilatérales. La Serbie espère en une issue positive des pourparlers techniques entre la Compagnie d'électricité du Kosovo et la Compagnie d'électricité de la Serbie, qui devraient permettre de trouver une solution satisfaisante à long terme, notamment avec la possibilité d'un deuxième fournisseur.

J'en viens maintenant à la question de la Force de paix au Kosovo (KFOR). Sa capacité unique à jeter des ponts entre les communautés divisées et à préserver la paix et la stabilité sur le terrain, ce grâce à sa neutralité quant au statut, est reconnue par tous. La République de Serbie va demeurer engagée auprès de tous les acteurs responsables pour faire en sorte que le rôle de la KFOR ne diminue pas, en particulier en ce qui concerne la préservation du patrimoine serbe.

Depuis le pogrom de mars 2004, au cours duquel 35 lieux sacrés ont été détruits pendant une période tragique de trois jours, la KFOR honore avec succès la responsabilité directe qui lui incombe d'assurer la sécurité de l'Église orthodoxe serbe. Nous estimons que donner suite aux propositions de transférer la responsabilité d'assurer la garde d'un certain nombre de ces sites à des unités de police locale, comme l'indique le rapport, ne contribuerait pas à améliorer une situation sécuritaire déjà fragile. Ceci est d'autant

plus important si l'on tient compte du fait que les communautés monastiques les plus durement touchées ont clairement fait savoir qu'elles étaient opposées à ces plans.

Nous tenons à saluer la MINUK, qui a déployé des « efforts pour trouver des solutions durables pour la protection du patrimoine culturel serbe au Kosovo » (*S/2010/5, par. 10*), et s'est notamment engagée auprès de l'UE et de la Commission chargée de la reconstruction, présidée par le Conseil de l'Europe. Nous convenons que des progrès considérables ont été réalisés sur cette question sensible au cours de la période considérée. Dans le même temps, nous partageons la déception du Secrétaire général qu'aucun accord n'ait encore été conclu. Dans ces circonstances, nous nous félicitons qu'il soit disposé à « appuyer toute initiative constructive de l'Union européenne [...], y compris la nomination d'un envoyé » (*S/2010/5, par. 49*).

Nous croyons que le facilitateur de l'UE sera en mesure de prendre les mesures qui s'imposent afin de contraindre les autorités de Pristina à respecter leurs obligations en ce qui concerne toutes les questions relatives à la protection, à la conservation et à la restauration de nos lieux sacrés qui se trouvent dans la province. Malheureusement, l'état précaire du patrimoine serbe reste un élément particulièrement troublant de la réalité du terrain au Kosovo.

Le rapport porte à notre attention un certain nombre de problèmes actuels qui n'ont pas encore été justement réglés. L'un de ces problèmes est le refus persistant des dirigeants locaux de rendre le registre du cadastre appartenant au monastère de Decani – un site du patrimoine mondial de l'UNESCO en péril. Un autre de ces problèmes est relatif à la liste incomplète des cimetières profanés – crimes haineux qui visaient à doubler la destruction physique d'une tentative d'effacer la moindre de nos traces sur toute l'étendue du Kosovo.

Malheureusement, le rapport passe sous silence le fait que les autorités albanaises continuent de défendre la décision outrageuse de bétonner les vestiges de l'église serbe dans le centre de Djakovica, église qui a été détruite deux fois. C'est la quatrième fois que la Serbie soulève la question dans cette salle. Est-il possible que la communauté internationale n'ait pas le pouvoir de remédier à cet acte odieux? La volonté existe-t-elle d'y remédier et de remédier à d'autres

actes de nettoyage culturel? Une fois encore, nous demandons l'aide du Conseil.

Les engagements pris dans cette salle doivent être pleinement honorés. Ce dont décide le Conseil de sécurité et ce dont il se félicite doit être entièrement mis en œuvre, de la résolution 1244 (1999) au plan en six points du Secrétaire général. Malheureusement, aucune véritable mesure n'a encore été prise en ce qui concerne la mise en œuvre politique des dispositions relatives, par exemple, aux secteurs judiciaire et douanier, alors que nous avons clairement et à maintes reprises affirmé être disposés à rechercher des moyens de mettre en pratique ce dont décide cet organe.

Je vais commencer par le secteur judiciaire. Des débats préliminaires constructifs ont eu lieu avec la MINUK et l'EULEX. Pourtant, nous n'avons malheureusement pas pu progresser sur des questions telles que la façon de délimiter la compétence territoriale du tribunal de Mitrovica, la nomination de nouveaux juges et procureurs afin de refléter la diversité des communautés ethniques qu'ils servent, et l'applicabilité des lois de la MINUK. Il est grand temps que les pourparlers s'intensifient. Il faut trouver des solutions consensuelles conformément aux dispositions du rapport de novembre 2008.

S'agissant de la question délicate des douanes, la coopération technique entre Belgrade et EULEX s'est poursuivie sans heurt. Des informations sont échangées régulièrement sur des sujets d'intérêt mutuel, telle la contrebande. Malheureusement, nous n'avons toujours pas réalisé de progrès sur la question beaucoup plus fondamentale de la collecte de recettes et sur la façon dont cela profitera aux communautés intéressées. Nous espérons que dans les mois à venir, nous pourrions trouver des arrangements pratiques avec nos partenaires de la MINUK et d'EULEX dans le cadre que le Conseil a entériné en novembre 2008.

Le rapport du Secrétaire général traite longuement des élections locales qui se sont déroulées au Kosovo et qui ont été organisées par les autorités de souche albanaise de la province. On fait grand cas de la participation d'une minorité de Serbes du Kosovo et des affirmations invérifiables faites à propos de ces élections par une organisation non gouvernementale appelée l'European Network of Electoral Monitoring Organizations. Nous sommes très déçus que le rapport passe complètement sous silence le fait que cette élection était elle-même totalement illégitime étant

donné qu'elle ne s'est pas déroulée conformément à la résolution 1244 (1999).

Les faits sont suffisamment éloquentes. Le Représentant spécial du Secrétaire général n'a pas demandé cette élection, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ne l'a pas observée et l'ONU ne l'a pas certifiée. Dans ces circonstances, il a été tout simplement impossible pour la Serbie d'appuyer cette élection car il était clair que les conditions n'étaient pas réunies pour qu'une grande majorité des Serbes du Kosovo y participent.

Je souhaite également souligner que le rapport dépeint un tableau incomplet d'un exercice hautement défectueux. Il minimise considérablement le niveau de fraude dans les régions serbes et manque de rendre compte des preuves manifestes indiquant d'importants bourrages des urnes, l'intimidation des électeurs et d'autres violations graves des procédures pendant la campagne et le jour du scrutin, telles que des tactiques de désinformation. Tout ceci est extrêmement regrettable. On a laissé passer l'occasion de dépolitiser cette question d'une importance cruciale. Plutôt que de travailler avec la communauté internationale, Pristina a choisi une approche unilatérale conforme à ce qu'on appelle la Proposition Ahtisaari (S/2007/168/Add.1) – un document « que n'a pas approuvé le Conseil de sécurité », comme l'affirmait à juste titre le rapport de novembre 2008 (*S/2008/692, par. 5*).

Il est désormais impératif de concentrer nos énergies sur la voie à suivre. Comme cela a toujours été le cas, nous demeurons favorables à l'instauration d'une décentralisation efficace acceptable par toutes les parties prenantes. L'élection de Pristina a été un faux départ qui ne mènera à rien. Il nous faut travailler ensemble, par l'intermédiaire d'une organisation neutre – l'OSCE par exemple – afin de créer un ensemble de mesures légitimes de décentralisation conçues pour réussir.

Le rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui passe complètement sous silence la question – d'une importance critique – de la facilitation de l'entrée et du transport de responsables serbes à l'intérieur de la province. Depuis l'entrée en vigueur de la résolution 1244 (1999), la Serbie a suivi une procédure bien établie visant à régler les problèmes de sécurité des hauts responsables en déplacement dans la province. Nous avons souvent demandé que ceux-ci soient escortés en raison du niveau élevé de danger associé aux déplacements dans cette partie instable de notre

pays. Malheureusement, depuis plus d'un an, cette question est de plus en plus politisée, et le nombre de réponses positives données à nos demandes d'escorte a énormément baissé.

Il est difficile d'imaginer comment nous pouvons contribuer de façon positive à l'évolution de la situation sur le terrain si nous ne pouvons travailler en étroite collaboration avec la communauté serbe du Kosovo dans l'ensemble de la province. Encouragé par les affirmations faites dans des rapports précédents selon lesquelles la liberté de circulation des Serbes n'est plus un problème, Goren Bogdanović, notre Ministre pour la Kosovo-Metohija, a décidé de se rendre dans l'enclave serbe de Štrpce sans escorte. Il a été détenu, sous la menace d'une arme à feu, dans le village de Štrpce, par plus de 40 policiers des opérations spéciales de souche albanaise, en violation manifeste de la résolution 1244 (1999). Des hommes fortement armés lui ont dit qu'ils avaient reçu l'ordre de le raccompagner à la frontière administrative. Le Ministre Bogdanović a demandé pourquoi il était expulsé de force, mais il n'a reçu aucune réponse. Par la suite, on nous a dit que la présence même du Ministre Bogdanović dans le sud du Kosovo était considérée en quelque sorte comme une menace pour l'ordre public, en dépit du fait qu'il réside légalement dans la province.

C'est une affirmation absurde et dangereuse à faire dans l'Europe du XXI<sup>e</sup> siècle. Les institutions internationales neutres autorisées par le Conseil à contrôler les structures de police de la province ont pour obligation d'empêcher de tels abus du système à des fins illégitimes et d'une telle partialité. Les désaccords politiques sur le statut ne doivent pas donner lieu à un déni provocateur des droits fondamentaux de qui que ce soit. Ce climat d'intolérance acharnée ne peut que nuire à ce que le rapport qualifie de très faible nombre de retours de personnes déplacées dans la province. Plus de 200 000 Serbes victimes de nettoyage ethnique continuent de se voir refuser le droit au retour. Malheureusement, les autorités de souche albanaise du Kosovo semblent vouloir envoyer le message suivant : accepter la déclaration unilatérale d'indépendance est une condition préalable pour pouvoir échapper à l'intervention arbitraire de la police.

En dépit de ce comportement déplorable, la République de Serbie reste déterminée à trouver un moyen de régler ces questions et beaucoup d'autres dans la neutralité quant au statut conformément à la

résolution 1244 (1999) et aux valeurs et principes qu'elle présuppose.

Le rapport du Secrétaire général appelle particulièrement l'attention sur la situation dans le nord du Kosovo, qu'il qualifie de précaire. La Serbie partage cette évaluation. Nous croyons que les discours antagonistes émanant de Pristina sur les institutions légitimes serbes dans le nord du Kosovo ne contribuent pas au maintien de la stabilité dans cette partie de la Serbie. En les qualifiant de « parallèles », les représentants d'EULEX, par exemple, n'ont pas respecté les termes de leur propre mandat explicitement neutres quant au statut. Et ils ont violé la résolution 1244 (1999), base même de leur légitimité et de leur présence au Kosovo sous l'autorité de l'ONU. Cette flambée de déclaration regrettable n'est pas acceptable pour la République de Serbie.

Les institutions véritablement parallèles qui opèrent au Kosovo sont celles qui ont été créées sur la base de la déclaration unilatérale d'indépendance. Leur existence constitue une violation de la résolution 1244 (1999). Si EULEX, la KFOR ou qui que ce soit d'autre souhaite condamner une autorité quelconque au Kosovo, qu'ils commencent par les institutions créées unilatéralement par les autorités de souche albanaise à Pristina sans l'approbation de ce conseil et en violation flagrante des principes de l'ordre international.

En outre, je me dois d'appeler l'attention sur des rapports faisant état d'informations alarmantes à propos de ce qui a été qualifié de « solution finale » pour le nord du Kosovo. Parrainé par ce qu'on appelle le bureau civil international, ce plan énonce un certain nombre de politiques et d'actions coordonnées dont l'objectif est de forcer la majorité serbe du nord du Kosovo à accepter la déclaration unilatérale d'indépendance. Ces procédés unilatéraux, qui cherchent à appliquer de force ce qu'on appelle la Proposition Ahtisaari, constituent une violation flagrante de la résolution 1244 (1999). Cette stratégie ne peut être promue qu'en imposant des mesures radicales et non démocratiques à la communauté serbe du Kosovo du Nord. Ceux qui les ont annoncées – et eux seuls – devraient assumer la responsabilité du climat déstabilisateur que cherchent de toute évidence à créer ces procédés générateurs de conflits.

La République de Serbie condamne sévèrement les provocations inutiles et dangereuses de Pristina : ce n'est pas une manière constructive de s'employer à relever les défis, compte tenu notamment des efforts

considérables déployés par la Serbie et d'autres parties prenantes responsables pour préserver le fragile climat de stabilité régnant dans toute la province au lendemain de la déclaration unilatérale d'indépendance.

Je tiens à souligner que toutes les parties subissent de toute évidence des contraintes. Cela fait partie de la réalité sur le terrain. Mais cela ne doit pas porter préjudice à ceux qui comptent le plus, à savoir les résidents de la province. La solution finale préconisée par Pristina pour le Kosovo du Nord ne bénéficierait pas à ceux qui y vivent. Elle ne peut que satisfaire les extrémistes qui souhaitent que tout ce qui se produit au Kosovo soit perçu sous le prisme déformant de la déclaration unilatérale d'indépendance. Si l'on décidait de donner suite à cette proposition, nous devrions à juste titre nous attendre à ce que la KFOR et EULEX protègent la communauté serbe du Kosovo du Nord de cette visée agressive. Nous espérons sincèrement que nous n'en arriverons pas là.

Du droit de retour à la représentation à l'étranger, rapport de l'accord en six points au statut futur, notre expérience collective des deux dernières années, ou presque, qui ont suivi la déclaration unilatérale d'indépendance nous a enseigné que nier les principes fondamentaux de la concorde européenne, tels que le compromis, la concession et la recherche d'un consensus, ne sert les intérêts d'aucune partie responsable. Décider ensemble de la voie à suivre est la seule option possible. La déclaration unilatérale d'indépendance n'a été qu'une autre tentative avortée d'imposer une issue inique. Au lieu de nous rapprocher, cela nous a éloignés davantage. C'est pour cela que ce n'est pas viable et que nous devons maintenant trouver le courage d'exploiter les forces de la modération et de jeter de nouvelles passerelles.

Nous devons dépasser nos préjugés et dominer nos passions. Il faudra pour ce faire se réconcilier et apprendre à vivre avec nos différences. D'aucuns seront tentés par le confort et la séduction des anciennes pratiques. Mais rien n'est plus certainement voué à l'échec, car ce temps est révolu et on ne doit jamais lui permettre de revenir dans les Balkans.

Je pense que 2010 peut devenir l'année des solutions. Elle peut devenir l'année pendant laquelle nous réglerons la question du statut de telle sorte que cela contribue à faire avancer les priorités régionales, telles que l'adhésion à l'Union européenne, dans le cadre du droit international. Elle peut être l'année de notre succès, l'année du rétablissement de la paix. Il

nous appartient – à cette génération de dirigeants – de trouver la force nécessaire de faire ce qu'il convient. Car les extrémistes, qui tenteront de rejeter l'occasion qui se présentera à nous cette année, rejeteront en vérité l'avenir que nous devons tous partager.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je remercie le Président Tadić pour sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Skender Hyseni.

**M. Hyseni** (*parle en anglais*) : Je voudrais, tout d'abord, exprimer les sincères condoléances du Kosovo au Gouvernement haïtien à la suite des pertes tragiques en vies humaines causées par le tremblement de terre catastrophique qui a frappé ce pays. Nous adressons également nos condoléances aux États Membres qui ont perdu des citoyens qui servaient dans les missions des Nations Unies dans ce pays. Bien entendu, nous adressons nos condoléances au Secrétaire général pour les pertes en vies humaines parmi le personnel des Nations Unies déployé en Haïti.

Comme toujours, je souhaite tout d'abord remercier le Conseil de sécurité de me donner l'occasion de lui faire un exposé sur la situation au Kosovo, notamment sur les réalisations qui se sont poursuivies et les progrès constants que la République du Kosovo a continué d'enregistrer depuis ma dernière déclaration au Conseil le 15 octobre 2009.

Avant de poursuivre, je souhaite également féliciter les cinq nouveaux membres – le Brésil, le Gabon, le Liban, le Nigéria et la Bosnie-Herzégovine – pour leur élection au Conseil de sécurité.

Le Kosovo a continué d'édifier ses institutions publiques sur la base de sa nouvelle Constitution démocratique et des dispositions figurant dans le plan global Ahtisaari. L'année 2009 a été fructueuse pour le Kosovo sur de nombreux fronts. Nous avons achevé le processus d'adhésion au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale. La reconnaissance de l'indépendance de notre pays s'est poursuivie sans interruption. Le Gouvernement kosovar est parvenu à régler avec succès nombre de problèmes relatifs à l'économie, à la sécurité et à la justice dans tout le Kosovo.

Le bien-être des communautés minoritaires et le retour des réfugiés kosovars dans leurs foyers et la restitution de leurs biens ont été une priorité. Les progrès réalisés en 2009 sont manifestes. L'amélioration des conditions dans les zones où vivent

des communautés minoritaires, en particulier dans les municipalités majoritairement serbes, demeurera une question hautement prioritaire pour le Gouvernement de la République du Kosovo cette année également. Nous continuerons à nous employer à accélérer le retour des réfugiés serbes du Kosovo et à protéger et restaurer le patrimoine religieux et culturel.

En ce qui concerne les relations du Kosovo avec les autres États, 65 nations ont à ce jour reconnu le Kosovo en tant qu'État indépendant et souverain. Les pays qui ont tout récemment reconnu le Kosovo sont : la Nouvelle-Zélande, la République du Malawi et la République islamique de Mauritanie. Nous tenons à remercier vivement ces trois pays d'avoir reconnu l'indépendance de notre pays.

D'autre part, le Kosovo a noué des relations diplomatiques avec plus de 25 États. À l'issue de l'achèvement fructueux du processus de démarcation physique de la frontière avec la République de Macédoine, nous avons signé un accord sur les relations diplomatiques avec ce pays. L'ouverture d'ambassades est en cours. Le 15 janvier 2010, des relations diplomatiques ont été aussi établies avec le Monténégro; l'échange d'ambassadeurs se fera en tant opportun.

Le Kosovo est disposé à améliorer aussi ses relations avec la République de Serbie. Nos pays peuvent engager le dialogue sur de nombreux points de préoccupation et d'intérêt communs. Un tel dialogue ne peut avoir lieu que sur un pied d'égalité, entre deux États indépendants et souverains.

Nous rejetons tout appel à une reprise des négociations sur le statut. En outre, nous considérons que les appels à la reprise des négociations sur le statut du Kosovo émanent de personnes qui sont inconscientes de la situation et des efforts considérables faits afin de parvenir à un consensus ou qui, pire encore, cherchent activement à créer le désordre dans la région. De nouvelles négociations auraient un net effet perturbateur et pourraient même provoquer l'éclatement d'un nouveau conflit dans la région. L'indépendance du Kosovo est irréversible, et elle le restera pour le bien non seulement du Kosovo, mais également d'une paix et d'une sécurité régionales durables, auxquelles l'indépendance du Kosovo a si grandement contribué.

Nous avons également signé de nombreux traités et accords bilatéraux avec de nombreux pays dans le monde – tels que ceux portant sur les mesures

d'incitation à l'investissement, l'application de la loi, la coopération dans le domaine de la santé, la circulation des personnes, les retours, la coopération économique, la coopération policière, l'assistance mutuelle sur les questions douanières, la coopération pour le développement, la suppression mutuelle des visas, et autres questions – notamment avec l'Albanie, l'Autriche, le Danemark, la France, le Luxembourg, la Macédoine, la Slovénie, la Turquie et les États-Unis. Nous avons récemment signé notre premier accord sur la succession à l'égard des traités avec la Belgique.

Deux importants événements pour le Kosovo ont eu lieu en novembre et décembre 2009, le premier étant les élections. Sur la base de la Constitution de la République du Kosovo, et en conformité avec un certain nombre de lois qui régissent la tenue des élections au Kosovo, à savoir la loi sur les élections générales et la loi sur les élections municipales adoptées l'une et l'autre en juin 2008, nous avons organisé les élections des maires des assemblées municipales dans 36 circonscriptions municipales du Kosovo. La Commission électorale centrale du Kosovo s'est directement chargée de l'organisation et de la tenue de ces élections, qui se sont déroulées dans l'ordre et la paix. La participation des communautés non majoritaires à ces élections a été importante. Sur les 74 entités ayant participé aux élections, 40 représentent diverses communautés minoritaires et 22 étaient des entités politiques serbes du Kosovo. Cela montre clairement que malgré les affirmations contraires de la Serbie, et malgré les pressions et les appels au boycottage du Gouvernement serbe, les Serbes du Kosovo participent de plus en plus au renforcement des institutions au Kosovo.

La participation appréciable des Serbes du Kosovo à cette élection a été largement saluée. Dans une résolution adoptée à l'issue des élections, le Parlement européen s'est félicité de ce qu'il a qualifié de participation sans précédent des Serbes du Kosovo, et estimé qu'elle indiquait de manière encourageante que la communauté serbe du Kosovo était prête à assumer ses responsabilités au sein des institutions du Kosovo.

Nous sommes convaincus que les élections de novembre ont insufflé un nouvel élan à l'édification d'un Kosovo multiethnique. Dans leurs déclarations, les missions d'observation ont également qualifié les élections du 15 novembre de libres, régulières et démocratiques. La délégation spéciale du Parlement européen s'est félicitée, dans sa déclaration, du

processus de décentralisation en cours et de ce qu'elle a nommé une élection qui s'est déroulée dans la paix. La Présidence de l'Union européenne a salué dans sa déclaration le déroulement en bon ordre des élections municipales, et s'est félicitée de la large participation de différents groupes ethniques. La tenue des ces élections a également suscité des réactions positives de la part du Secrétaire général de l'OTAN, du Représentant spécial de l'Union européenne au Kosovo, d'ambassadeurs de différents États accrédités à Pristina et de diverses organisations non gouvernementales nationales et internationales. Et le Représentant spécial du Secrétaire général a également considéré la tendance à une participation plus active de la communauté serbe du Kosovo comme un pas encourageant vers la réconciliation et l'intégration à long terme à la communauté locale.

Le taux de participation dans les communes à majorité serbe a atteint 54 % à Shtërpce, une commune du sud du Kosovo, alors que ce taux a été de 22 % environ dans les trois nouvelles communes de Graçanicë, Klllokot et Ranillug. Le résultat est que nous avons aujourd'hui quatre maires Serbes issus des rangs du Parti libéral indépendant élus à la tête de quatre communes.

Le deuxième fait nouveau sur lequel je souhaite insister concerne les procédures orales devant la Cour internationale de Justice, du 1<sup>er</sup> au 11 décembre 2009. La délégation de la République de Kosovo, conduite par le Ministre des affaires étrangères, a pris la parole devant la Cour le 1<sup>er</sup> décembre et fourni l'information spécialisée aux fins de la procédure. Puisque l'ensemble des dépositions devant la Cour sont aujourd'hui du domaine public, permettez-moi seulement de souligner que la République du Kosovo a demandé à la Cour internationale de Justice si elle jugeait utile de répondre à la demande d'avis consultatif que lui a adressée l'Assemblée générale dans sa résolution 63/3 sur la question de savoir si la Déclaration d'indépendance du Kosovo du 17 février 2008 ne contrevenait à aucune règle du droit international applicable. Nous avons pleinement confiance en la Cour internationale de Justice.

Comme je l'ai indiqué dans ma déposition devant la Cour, nous ne pouvons pas et nous ne devons pas oublier les crimes contre l'humanité et autres horreurs que la République de Serbie a infligés au peuple du Kosovo; de telles choses ne doivent jamais plus se reproduire.

Cependant, nous au Kosovo restons déterminés à regarder vers l'avenir. Nous sommes attachés à la préservation de la paix et de la sécurité au Kosovo et dans la région. Il est certain, aujourd'hui plus que jamais auparavant, que l'avenir commun tant du Kosovo que de la Serbie – et en fait de l'ensemble des pays des Balkans occidentaux – réside dans l'adhésion finale à l'Union européenne, telle que l'envisage la Commission européenne dans son dernier rapport d'octobre 2009.

Nous attendons également avec impatience le jour où nous aurons notre place en tant que Membre de l'ONU. Les engagements exprimés dans notre déclaration d'indépendance et dans notre constitution témoignent de notre volonté d'assumer la responsabilité d'en être Membre. À cet égard, mon gouvernement a récemment convenu d'un projet de loi permettant au Kosovo de mettre en œuvre les sanctions du Conseil de sécurité, et le Parlement de la République du Kosovo doit adopter très prochainement ce projet de loi.

La situation sécuritaire générale en République du Kosovo est calme et stable, même si la situation dans le nord demeure une source de préoccupation. Des efforts continus et plus intenses sont nécessaires pour voir la situation s'améliorer encore davantage et des progrès se réaliser dans cette partie du Kosovo. Les institutions et le Gouvernement de la République du Kosovo travaillent et coopèrent étroitement avec la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) pour lutter contre le crime et la corruption, et empêcher que ne se poursuive l'action dévastatrice des structures parallèles et criminelles dans le nord.

Malheureusement, l'interférence extrêmement perturbatrice du Gouvernement de la République de Serbie en République du Kosovo et l'appui aux structures parallèles se sont poursuivis. La récente prétendue nomination de procureurs et de juges dans les tribunaux du Kosovo par les autorités serbes a constitué une autre attaque sérieuse contre le système judiciaire du Kosovo, apparemment dans le but évident de saper le processus de décentralisation en cours et de créer des municipalités à majorité serbe. C'est également une tentative visant à entraver et à miner les efforts conjoints d'EULEX et des autorités kosovares pour restaurer le droit et l'ordre à travers le Kosovo, par la mise en place d'institutions multiethniques. L'ingérence déstabilisatrice continue de la Serbie dans mon pays est inacceptable, et elle doit cesser.

Le Kosovo, pour sa part, continue d'examiner les moyens de renforcer et d'améliorer encore les relations avec ses voisins, y compris la Serbie. Cela reste l'une des priorités de mon gouvernement.

Pour terminer, je souhaite vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil, de m'avoir donné la possibilité de présenter les vues du Kosovo. Nous attendons avec intérêt de travailler avec tous les membres du Conseil et, en fait, avec tous les Membres de l'ONU, afin de promouvoir les objectifs communs de paix internationale, et de stabilité et coopération régionales dans les Balkans occidentaux.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je remercie M. Hyseni de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

**M. Takasu** (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial, M. Zannier, de son exposé très utile. Je souhaite une chaleureuse bienvenue au Président de la République de Serbie, M. Tadić, et au Ministre des affaires étrangères du Kosovo, M. Hyseni, et je les remercie de leurs déclarations.

Je souhaite d'entrée de jeu exprimer ma satisfaction au Secrétaire général et à M. Zannier pour le rôle moteur que l'ONU a joué sur le terrain. La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), aux côtés d'autres organisations partenaires comme la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), la Force de paix au Kosovo (KFOR) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), appuient toutes un Kosovo multiethnique et démocratique dans la région des Balkans occidentaux. Le Japon rend hommage aux contributions de toutes ces organisations.

Nous sommes encouragés de voir que le rapport de M. Zannier fait état d'une situation au Kosovo qui, de manière générale, évolue dans le bon sens. Nous apprécions grandement le rôle de médiation que la MINUK a joué entre le nord du Kosovo et Pristina et également entre Pristina et Belgrade. Nous attendons encore de voir un accord dans les domaines de la justice, des douanes et de la protection du patrimoine culturel. Nous espérons vivement que la collaboration entre la MINUK et l'Union européenne aidera les pays

à trouver un accord entre Pristina et Belgrade dans ces domaines.

Nous félicitons EULEX, dont la contribution porte ses fruits en matière d'état de droit, de sécurité et de réconciliation. Nous saluons le récent renforcement de la présence d'EULEX dans le nord du Kosovo et le rôle positif joué par l'Union européenne s'agissant de stabiliser l'ensemble de la région des Balkans occidentaux où se trouve le Kosovo.

Les élections de maires et d'assemblées municipales se sont déroulées calmement, avec la participation de plusieurs groupes ethniques. Cela représente une avancée significative pour le Kosovo : un effort de consolidation de la démocratie multiethnique et un processus de décentralisation. Parallèlement, nous espérons voir davantage de progrès sur les questions en suspens, notamment la protection des minorités et le retour des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Nous espérons que toutes les parties intensifieront leur coopération sur ces points.

Le Japon appuie les efforts des programmes de l'ONU en faveur de la coexistence interethnique et du développement pacifiques au Kosovo, du point de vue de la sécurité humaine. Une approche centrée sur la population est particulièrement nécessaire dans les provinces septentrionales afin de réduire le sentiment de vulnérabilité parmi la population, quelle que soit l'origine ethnique.

Dans le cadre du suivi des récentes consultations sur l'appui bilatéral à un renforcement des capacités, le Japon va lancer un nouveau programme et inviter des stagiaires kosovars au Japon. Nous nous engageons à appuyer le développement du Kosovo en tant que pays dynamique, multiethnique et véritablement démocratique. Nous nous engageons également à appuyer la stabilisation de la région des Balkans occidentaux dans son ensemble. Nous le ferons en étroite coopération avec les partenaires internationaux, et tout particulièrement la Serbie et les pays de la région.

**M. Mayr-Harting** (Autriche) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue au Président de la Serbie, M. Boris Tadić, ainsi qu'au Ministre des affaires étrangères du Kosovo, M. Skender Hyseni, et les remercier de leurs déclarations. Je souhaite également la bienvenue au Ministre des affaires étrangères, M. Vuk Jeremić. En outre, je voudrais exprimer notre vive satisfaction du travail et du rôle moteur du Représentant spécial du

Secrétaire général, M. Zannier, et de l'importante contribution de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) à la paix et à la stabilité au Kosovo. L'Autriche appuie pleinement les efforts sans relâche qu'a déployés la MINUK pour faciliter le dialogue entre toutes les parties en vue de trouver des solutions pratiques, et nous nous réjouissons de savoir que les relations entre la MINUK et les autorités kosovares se sont intensifiées au cours de la dernière période à l'examen, notamment grâce aux rencontres du Représentant spécial avec le Président Sejdiu et le Premier Ministre Thaçi.

L'organisation réussie des élections de maires et d'assemblées municipales, dans une ambiance relativement calme et sans incident majeur, constitue une avancée significative vers la consolidation d'une société démocratique. Nous félicitons les autorités électorales kosovares d'avoir pris le processus en main, et du résultat obtenu pour cet effort. L'Autriche voudrait aussi louer la mission au Kosovo de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), pour son travail intense et coordonné avec les autres acteurs internationaux concernés, afin d'appuyer et d'aider la Commission électorale centrale et la Sous-Commission des plaintes et des recours en matière électorale.

Nous nous félicitons de la participation accrue des Serbes du Kosovo dans les municipalités nouvellement créées du centre et du sud du Kosovo, qui constitue un pas important pour l'intégration des Serbes du Kosovo dans les structures institutionnelles du Kosovo. Le faible taux de participation aux élections des Serbes du Kosovo dans le nord du pays est, en revanche, décevant. Nous appelons les autorités kosovares à redoubler d'efforts pour impliquer la population serbe du Kosovo dans la poursuite du processus de décentralisation.

Dans le même temps, nous estimons aussi qu'une intensification des efforts de toutes les parties est nécessaire, en particulier afin de créer un système judiciaire pleinement opérationnel et multiethnique dans le nord de Mitrovica. Ce n'est qu'en renonçant aux structures parallèles que la sécurité juridique de la population locale pourra être garantie.

Un peu plus d'un an après le déploiement de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), qui est de loin la plus grande mission civile déployée par l'Union européenne, l'Autriche se félicite des progrès accomplis pour

promouvoir l'état de droit. Nous apprécions également la coopération étroite existant entre les acteurs internationaux présents au Kosovo.

L'Autriche appuie pleinement les efforts d'EULEX pour consolider sa présence et s'acquitter de son mandat dans le Kosovo du Nord. Le fait qu'EULEX a continué à surveiller la réintégration de 300 agents de police serbes du Kosovo, les procès et les jugements dans les affaires de crimes de guerre et de criminalité organisée et la lutte contre la corruption contribuent à renforcer les institutions chargées de faire respecter la loi dans les secteurs de la police et de la justice.

Le 12 janvier, les juges d'EULEX auprès de la Cour suprême ont achevé le dernier des 20 procès en première instance de ce niveau hérités de la MINUK, et les procès d'ordre général en première instance dans les tribunaux de district devraient être menés à bien en mars. En outre, la constitution d'un groupe chargé de l'examen des plaintes pour violation des droits de l'homme sera une mesure importante en faveur du renforcement de la responsabilité d'EULEX.

Même si aucun incident violent n'a éclaté, nous trouvons encourageant que la situation soit demeurée relativement calme sur le plan de la sécurité et que les tensions aient baissé entre les communautés. Dans ce contexte, l'Autriche appuie la décision de l'OTAN de restructurer la Force de paix au Kosovo (KFOR) et de réduire les effectifs militaires présents au Kosovo, ce qui permettra également d'accroître la responsabilité des autorités locales. L'Autriche, qui est actuellement le principal fournisseur de contingents à la KFOR parmi les pays non membres de l'OTAN, est déterminée à maintenir son fort niveau d'engagement dans cette opération. En outre, l'Autriche continuera de fournir une trentaine d'experts à EULEX.

L'Autriche voudrait également souligner les contributions précieuses apportées par la mission de l'OSCE, sous la direction de l'Ambassadeur Almhofner, pour contribuer au développement des institutions démocratiques et à la surveillance, à la protection et à la promotion des droits de l'homme. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2010/5) et le rapport d'évaluation du respect des droits des communautés par les institutions du Kosovo récemment publié par l'OSCE, des efforts supplémentaires sont nécessaires, notamment dans les domaines suivants : la protection des droits culturels, la protection des sites du patrimoine culturel et religieux, et l'instauration de

conditions propices au retour des personnes déplacées et des réfugiés.

Je voudrais dire que j'ai écouté très attentivement les observations du Président Tadić sur la protection des lieux saints au Kosovo. Les autorités à Belgrade et à Pristina savent combien l'Autriche a été et demeure attachée à la protection des communautés et des sites religieux au Kosovo. Comme beaucoup le savent, dans le passé nous avons tenu un rôle de facilitateur de la législation sur ce sujet au Kosovo, et des membres des délégations serbe et kosovare ainsi que des représentants de la MINUK présents à cette table aujourd'hui ont même activement participé à ces efforts. Il va donc sans dire que nous appuyons toute initiative internationale qui contribuerait à améliorer la protection du patrimoine culturel, et plus particulièrement des lieux saints de l'Église orthodoxe serbe du Kosovo, y compris grâce à des efforts accrus de la part de l'Union européenne.

Nous nous associons à l'appel lancé par le Secrétaire général afin que toutes les parties fassent montre de pragmatisme et de souplesse de manière à trouver une issue aux questions pratiques encore en suspens, telles que la participation du Kosovo dans des instances et mécanismes internationaux.

Enfin, je voudrais indiquer une nouvelle fois que l'Autriche accueille avec satisfaction la demande d'adhésion à l'Union européenne formulée par la Serbie le mois dernier. Comme nous l'avons souligné à de nombreuses occasions, nous envisageons clairement l'avenir de la Serbie et des autres pays des Balkans occidentaux au sein de l'Union européenne.

**M<sup>me</sup> Viotti** (Brésil) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Boris Tadić, Président de la République de Serbie, et nous le remercions de sa déclaration. Je remercie également M. Skender Hyseni de ses observations. Nous apprécions à sa juste valeur l'exposé fait par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lamberto Zannier, et nous le félicitons du rôle important que joue la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

Le Brésil a toujours été fermement attaché au règlement pacifique des différends. En 1999, le Brésil, qui était alors un membre élu du Conseil de sécurité, a voté pour la résolution 1244 (1999). L'objectif de ce texte était de fournir un cadre juridique pour le règlement négocié du différend sur le statut du Kosovo. La nécessité de respecter l'intégrité territoriale et la

souveraineté de l'ex-République fédérale de Yougoslavie y était aussi expressément reconnue. La résolution 1244 (1999) demeure en vigueur et continue d'être le paramètre clef guidant la présence de l'ONU au Kosovo.

Telle est la position que le Brésil a exprimée lors des auditions publiques tenues par la Cour internationale de Justice en décembre 2009, dans le cadre des procédures relatives à la demande d'avis consultatif sur la déclaration unilatérale d'indépendance par les institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo qui lui a été adressée.

Le Conseil de sécurité demeurant saisi de la question, l'avis consultatif de la Cour, qui devrait vraisemblablement être rendu dans le courant de cette année, sera un élément crucial à garder à l'esprit. Dans l'intervalle, la MINUK devrait continuer de jouer un rôle constructif pour promouvoir le dialogue entre Pristina et Belgrade. Nous comptons sur la pleine coopération des deux parties avec la Mission. De bons résultats dans ce domaine profiteront à tous.

Comme l'a souligné le Secrétaire général, la situation générale au Kosovo est demeurée relativement calme sur le plan de la sécurité. Cela est dû à la retenue dont ont fait preuve les parties et la population, ce dont il faut se féliciter. La stabilité a également été renforcée par le déploiement de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo. Cette dernière doit continuer d'opérer sous l'autorité générale de l'ONU et dans le cadre défini par la position de neutralité de l'Organisation, pour préserver ainsi l'intégrité de la résolution 1244 (1999).

Les signes d'une possible amélioration de la coopération entre la MINUK et les autorités du Kosovo sont également encourageants. Il est toutefois préoccupant que les élections municipales, qui n'étaient pas préconisées par la MINUK, aient eu lieu au Kosovo le 15 novembre. En vertu de la résolution 1244 (1999), la tenue d'élections est l'une des principales responsabilités de la présence civile internationale au Kosovo. De même, des élections partielles ont été organisées, le 29 novembre, par la Serbie dans la municipalité la plus septentrionale du Kosovo. La MINUK n'a pas participé à l'organisation de ces élections, qui n'ont pas été préconisées par le Représentant spécial du Secrétaire général.

Nous partageons la déception du Secrétaire général devant l'absence de progrès concrets dans la

mise en œuvre des arrangements pratiques concernant la protection du patrimoine culturel. Des progrès sur cette question auraient valeur de geste de bonne volonté tout à fait nécessaire, qui, en retour, pourrait servir d'exemple positif à suivre dans des négociations politiquement plus délicates.

Nous prenons note de la préoccupation exprimée par le Président Tadić face à l'éventualité d'une action unilatérale dans le Kosovo du Nord.

Il n'y a pas d'autre choix acceptable que le dialogue et la négociation lorsque des divergences apparaissent. Nous exhortons les parties à reprendre leurs efforts pour parvenir à une solution concertée. D'ici là, il est de leur devoir de veiller à ce que la situation politique et sur le plan de la sécurité sur le terrain reste stable et que chaque communauté minoritaire soit pleinement protégée contre les menaces ou les actes d'intimidation et de harcèlement.

**M. Isoze-Ngondet** (Gabon) : Je voudrais tout d'abord saluer chaleureusement la présence de S. E. M. Boris Tadić, Président de la République de Serbie, avec qui mon pays entretient d'excellentes relations. Mes salutations vont également à M. Skender Hyseni, que je remercie de ses bienveillantes paroles à propos de l'élection de mon pays au Conseil de sécurité. Je voudrais aussi remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lamberto Zannier, pour sa présentation du rapport du Secrétaire général en date du 5 janvier 2010 sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2010/5). Ce rapport est soumis à notre appréciation en application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

Ma délégation a lu avec une attention soutenue le rapport du Secrétaire général rendant compte des activités menées au Kosovo par la MINUK et les organisations internationales qui travaillent sur le terrain, ainsi que de l'évolution de la situation globale dans la région. Nous reconnaissons à sa juste valeur l'importante contribution de la MINUK dans la promotion de la coopération, de la réconciliation et du maintien de la sécurité et de la stabilité dans la région.

C'est pourquoi nous marquons notre accord au maintien de la MINUK au Kosovo jusqu'à la résolution pacifique de la question à travers le dialogue et la négociation. Dans cette perspective, ma délégation soutient le plan en six points du Secrétaire général sur le Kosovo, étant convaincu que son approche constructive sera d'un apport inestimable pour les deux

parties. Nous nous félicitons aussi de l'implication dans ce processus de l'Union européenne à travers sa Mission État de droit menée au Kosovo, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et de la Force de paix au Kosovo.

Concernant le statut du Kosovo, le Gabon attache du prix au respect des règles internationales dans tout processus conduisant à l'autodétermination et rejette de ce fait toute déclaration unilatérale d'indépendance. Dans cette perspective, mon pays reste suspendu au verdict de la Cour internationale de Justice, saisie par l'Assemblée générale des Nations Unies en vertu de sa résolution 63/3, à l'effet de se prononcer sur la conformité du statut du Kosovo au droit international.

**M. Araud** (France) : Je remercie de leur présence et de leur intervention, M. Boris Tadić, Président de la République de Serbie, et M. Skender Hyseni, Ministre des affaires étrangères de la République du Kosovo. Je salue l'action de M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général, qui a mis en œuvre avec efficacité et pragmatisme la reconfiguration de la présence internationale décidée par le Secrétaire général avec le soutien du Conseil de sécurité.

Dans son dernier rapport (S/2010/5), le Secrétaire général évoque les progrès accomplis ces derniers mois au Kosovo, en particulier la diminution des actes de violence. Bientôt deux ans après la déclaration d'indépendance de la République du Kosovo, la situation est aujourd'hui encourageante. Les tensions sont apaisées : chacun comprend que les habitants du Kosovo, quelle que soit la communauté à laquelle ils appartiennent, veulent avant tout vivre en paix, et espérer pour leurs enfants un avenir aussi prospère que possible. C'est là leur préoccupation principale, bien naturelle.

Je salue naturellement l'engagement de l'Union européenne, dont la Mission État de droit (EULEX) accomplit un travail remarquable pour consolider les institutions kosovares et veiller à la mise en œuvre des engagements auxquels elles ont souscrit en matière d'état de droit. Au fur et à mesure que la Mission européenne se consolidera, il apparaît souhaitable que la réduction des effectifs de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo se poursuive pour tenir compte de la présence et de l'action d'EULEX.

La mission EULEX agit au bénéfice de toute la population et de toutes les communautés du Kosovo. Nous nous réjouissons à cet égard de la coopération technique de la mission avec les autorités des pays voisins du Kosovo, et notamment la Serbie, dans le domaine policier. Nous comptons sur la République de Serbie pour poursuivre sa coopération avec EULEX et, notamment, pour permettre que la justice soit rendue dans le nord du Kosovo.

La France invite les autorités serbes et kosovares à répondre aux aspirations profondes de leurs concitoyens, en consacrant leur énergie et leurs compétences aux vrais problèmes, c'est-à-dire au développement économique, aux infrastructures, au dialogue et à la paix. Nous sommes convaincus que la Serbie saura conserver une attitude responsable et adopter une position constructive vis-à-vis du Kosovo. À cet égard, la France se félicite d'un élément nouveau intervenu depuis notre dernier débat : la Serbie, en déposant sa candidature à l'Union européenne le 22 décembre dernier, a confirmé une orientation stratégique que nous saluons et qu'elle devra traduire dans les faits.

Le Kosovo doit, quant à lui, se concentrer sur ses priorités fondamentales et continuer de progresser en matière d'état de droit, de bonne gouvernance et de droits de l'homme. La décentralisation figure également parmi les objectifs prioritaires du Kosovo : c'est l'une des clefs d'une multiethnicité réussie. Sur ce point, les élections locales de novembre dernier, organisées par les autorités kosovares, ont témoigné des progrès accomplis et se sont révélées encourageantes. Qui peut émettre une objection à une démonstration démocratique?

Des divergences persisteront longtemps entre la Serbie et le Kosovo. L'essentiel est que les deux pays partagent le souci de maintenir la stabilité dans la région, ce qui suppose de ne pas alimenter les passions au moment où les populations aspirent à la paix. Le contraste entre la rhétorique enflammée de certains et le calme des électeurs en témoigne. L'Union européenne poursuivra de son côté son engagement pour assurer un avenir stable et prospère pour l'ensemble des Balkans occidentaux, et pour offrir un avenir commun aux Serbes et aux Kosovars et, au-delà, à l'ensemble de la région.

**M. Apakan** (Turquie) (*parle en anglais*) : Je tiens à souhaiter une chaleureuse bienvenue au Président de la Serbie, M. Boris Tadić; au Ministre des affaires

étrangères de la Serbie, M. Jeremić, et au Ministre des affaires étrangères du Kosovo, M. Skender Hyseni. Nous nous félicitons de leur présence parmi nous aujourd'hui.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général pour son rapport (S/2010/5) et M. Zannier pour son exposé instructif et pour la façon dont il dirige la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Je tiens une fois encore à souligner que nous saluons l'action de la MINUK. Nous sommes convaincus que, dans sa nouvelle configuration, la MINUK continuera de fournir une assistance utile.

Nous nous félicitons également de l'élargissement du rôle et des fonctions de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), que nous appuyons. Nous demeurons déterminés à continuer de participer aussi bien à EULEX qu'à la Force de paix au Kosovo (KFOR), en fonction des besoins et des exigences sur le terrain. Nous sommes heureux de constater que les bonnes relations entre la MINUK et EULEX se renforcent davantage. Une coopération et une coordination plus efficaces entre les deux missions et avec la KFOR consolideront les efforts pour réaliser les objectifs visés tout en permettant à chacune de se concentrer sur le mandat qui lui est assigné.

Le rapport du Secrétaire général indique que le Kosovo a réalisé des progrès majeurs dans plusieurs domaines, notamment en matière de décentralisation et d'état de droit, et qu'il prend des mesures pour faire de nouvelles avancées dans d'autres, tels les retours et le patrimoine culturel et religieux, dans lesquels des problèmes semblent persister. Nous invitons toutes les parties concernées à tout mettre en œuvre pour obtenir des résultats satisfaisants. Il est également encourageant de constater que Belgrade et Pristina coopèrent avec pragmatisme pour régler les questions en suspens relatives aux modalités pratiques. Nous espérons que les deux parties multiplieront leurs efforts pour parvenir à un accord.

Nous constatons également avec satisfaction que les autorités du Kosovo ont honoré leurs engagements en vue de consolider les institutions et capacités démocratiques du Kosovo. À cet égard, et dans le cadre du processus de décentralisation, les élections municipales organisées le 15 novembre ont marqué une étape importante. C'est pourquoi nous nous félicitons du climat de paix et du calme dans lesquels se sont

tenues ces élections, qui se sont déroulées en conformité avec les normes internationales.

La participation accrue des Serbes du Kosovo aux élections, par rapport à 2004 et 2007, est encourageante, tout comme l'est plus particulièrement le fait que les maires élus dans certaines nouvelles municipalités sont issus de la communauté serbe du Kosovo. Il est important que toutes les communautés du Kosovo exercent pleinement leurs droits démocratiques et s'acquittent de leur devoir pour assurer une représentation réelle et légitime dans les structures nationales et municipales. Sur ce point, la très faible participation serbe dans le nord du Kosovo et la situation générale toujours fragile dans cette région sont préoccupantes. Nous devons tous partir de l'idée que l'avenir des Serbes du nord est lié à celui du Kosovo, et nous abstenir de prendre des mesures qui accableront leurs vies de fardeaux inutiles.

Il y aura deux ans le mois prochain que le Kosovo a déclaré son indépendance. Nous avons reconnu le Kosovo car nous estimions que la situation n'était plus viable et que l'indépendance du Kosovo contribuerait à terme à ancrer la paix, la stabilité et la prospérité dans la région. Le fait que le Kosovo ait été reconnu par 65 pays a, selon nous, contribué à la paix et à la stabilité régionales.

En effet, depuis que le Kosovo a déclaré son indépendance, la situation dans la région est généralement calme et pacifique, ce qui permet à toutes les parties concernées de se concentrer sur les questions importantes qui figurent au rang de leurs préoccupations, et ce dans l'intérêt de leur population et de leurs communautés. Le Kosovo a rejoint la Banque mondiale et le Fonds monétaire international et a montré qu'il était déterminé à devenir un membre à part entière et un membre responsable de la communauté internationale. La participation du Kosovo, en particulier aux mécanismes de coopération régionale, est importante. Nous convenons donc avec le Secrétaire général qu'en s'affranchissant des considérations liées au statut, Belgrade et Pristina feront preuve de souplesse afin de permettre la participation du Kosovo aux mécanismes et instances régionaux et internationaux qui sont indispensables au développement économique et démocratique et à la stabilité à long terme de la région.

Dans le même temps, il est crucial d'avoir une Serbie démocratique et prospère dans les Balkans. La communauté internationale doit continuer d'encourager

et d'appuyer la Serbie qui s'efforce de s'intégrer aux structures européennes et euro-atlantiques. À cet égard, nous nous félicitons de la relation que développe la Serbie avec l'Union européenne, et nous l'encourageons à poursuivre dans cette voie. De son côté, la Turquie est heureuse d'entretenir une relation de coopération étroite avec la Serbie, et nous sommes déterminés à l'approfondir, dans l'intérêt de nos deux pays et de l'ensemble de la région.

**Sir Mark Lyall Grant** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres membres du Conseil de sécurité pour souhaiter la bienvenue à la présente séance du Conseil au Président de la Serbie, M. Boris Tadić, au Premier Ministre du Kosovo, M. Skender Hyseni, et au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lamberto Zannier. Je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport complet sur l'évolution récente de la situation au Kosovo (S/2010/5) et féliciter la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) des efforts qu'elle déploie pour promouvoir la stabilité et la réconciliation au Kosovo. Je tiens également à remercier personnellement M. Zannier, pour son dynamisme et les efforts inlassables qu'il déploie.

Le dernier rapport en date du Secrétaire général montre que malgré les problèmes qui persistent, des progrès conséquents ont été accomplis au Kosovo. Nous trouvons particulièrement satisfaisant le fait que le Secrétaire général estime que la violence contre les minorités et le nombre d'incidents interethniques ont diminué au cours de la période considérée. L'accord auquel sont récemment parvenus le Kosovo et la Macédoine concernant la délimitation de leur frontière commune est de bon augure pour les relations et la stabilité régionales.

Nous nous félicitons que la coopération se poursuive entre l'ONU et l'Union européenne (UE) concernant le Kosovo. Au cours de cette période, l'UE a consolidé avec succès son rôle en tant que principale organisation internationale qui appuie l'instauration de l'état de droit et des normes de gouvernance au Kosovo. L'avenir du Kosovo, tout comme celui de l'ensemble de la région, repose sur une intégration plus étroite aux structures européennes.

Nous nous félicitons que les relations se soient améliorées entre la MINUK et le Gouvernement kosovar. La coopération bénéficie à tous les citoyens du Kosovo et n'a rien à voir avec son statut. Néanmoins, il importe de garder les ressources de la

MINUK sous étroite surveillance et de veiller à ce qu'elles soient à la mesure de ses responsabilités.

La réussite des élections locales de novembre dans les différentes communautés composant le Kosovo a montré que la décentralisation était importante pour la population kosovare, qui désire exercer sur son avenir un contrôle plus direct. Nous félicitons le Gouvernement kosovar de son attachement à la décentralisation, qui est essentielle pour établir une gouvernance locale efficace et mettre en place une société plus stable et multiethnique.

Nous appelons le Gouvernement kosovar et les autorités locales à prendre les mesures nécessaires pour continuer de faire respecter les droits des minorités dans l'ensemble du Kosovo, en particulier dans les municipalités qui n'ont pas encore organisé d'élections. Les Serbes du Kosovo et leurs amis de la communauté internationale doivent reconnaître les avantages pratiques que comporte la décentralisation, en particulier en matière de représentation locale, ce qui permet de mettre des fonds et des installations à la disposition de toutes les communautés.

Pour consolider les progrès récemment accomplis, le Kosovo doit maintenant s'employer à établir des normes plus strictes en matière de gouvernance et d'état de droit. Il importe de relever des défis importants dans les domaines des droits de l'homme et de l'indépendance du judiciaire – qui ont été soulignés par le Secrétaire général dans son récent rapport et par la Commission européenne dans son rapport d'activité. La perspective européenne du Kosovo, au même titre que celle de ses voisins, l'encourage clairement à mettre en place de nouvelles réformes. Le Kosovo, avec l'appui de la communauté internationale, doit s'efforcer d'accomplir des progrès similaires à ceux de ses voisins en matière d'intégration européenne. Ceci est essentiel pour la stabilité régionale.

Par ailleurs, nous nous félicitons de la demande d'adhésion à l'Union européenne déposée par la Serbie. Nous encourageons la Serbie à mettre tout en œuvre pour progresser dans cette direction. Le désaccord qui persiste sur les questions liées au statut ne fera que l'empêcher d'atteindre cet important objectif stratégique.

Nous appuyons sans réserve l'appel lancé par le Secrétaire général afin que le Kosovo et la Serbie s'affranchissent des considérations liées au statut et mettent en place une coopération pratique plus étroite,

à l'avantage de toutes les communautés et sur une large gamme de questions telles que l'héritage culturel, l'énergie, les douanes et la justice. Il est à cet égard essentiel d'instaurer une coopération constructive avec la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX). Par exemple, l'approvisionnement en électricité a été politisée de manière indésirable au Kosovo, en particulier dans le nord. La population doit payer un juste prix pour l'électricité qui lui est fournie, et cet argent doit rétribuer son fournisseur. Il n'est pas nécessaire d'y mêler la politique.

Un nombre de plus en plus important d'États Membres de l'ONU – 65 à ce jour – ont reconnu le Kosovo. Cela montre la confiance de plus en plus importante de la communauté internationale dans l'indépendance du Kosovo. Le Kosovo a accompli des progrès irréversibles depuis sa déclaration d'indépendance; il est devenu un État indépendant et viable qui peut compter sur l'appui de l'UE en ce qui concerne son intégration européenne. Il importera, une fois que la Cour internationale de Justice aura rendu son avis consultatif, que le Kosovo et la Serbie s'emploient à progresser vers la réconciliation et à créer des conditions propices à la stabilité régionale. Nous demandons instamment à tous les acteurs de prendre des mesures pratiques afin de renforcer la coopération, et d'entamer un dialogue souple et constructif dans l'intérêt des citoyens de l'ensemble du Kosovo.

Le Royaume-Uni reste déterminé à travailler avec le Kosovo, la Serbie et l'ensemble de la communauté internationale pour promouvoir la stabilité, la réconciliation, la coopération régionale et le progrès économique, afin que le Kosovo puisse progresser vers son avenir européen au même rythme que ses voisins.

**M. Barbalić** (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*): Au nom de la délégation bosniaque, je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport complet (S/2010/5) sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Je voudrais également remercier M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, d'avoir présenté ce rapport. Nous nous félicitons de la participation à la présente séance du Président de la Serbie, M. Boris Tadić, et de M. Skender Hyseni.

Nous notons avec satisfaction que la MINUK, qui opère dans le cadre fixé par la résolution 1244 (1999)

du Conseil de sécurité, poursuit avec succès la mise en œuvre de son objectif stratégique, qui est de promouvoir la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme au Kosovo. Nous saluons et félicitons en particulier la MINUK pour les efforts qu'elle déploie afin de promouvoir le processus de réconciliation et de faciliter le dialogue et la coopération régionale, pour l'accent qu'elle met sur la médiation entre les communautés et pour l'appui qu'elle apporte aux communautés minoritaires.

À cet égard, nous sommes d'avis que les efforts visant à encourager le dialogue intercommunautaire et la confiance entre les parties revêtent une importance particulière en ce qui concerne les retours. Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport, le nombre de retours demeure très faible. Tout en soulignant l'importance des retours, nous souhaiterions encourager un plus grand nombre de visites exploratoires, ce qui permettrait aux personnes déplacées de visiter leurs maisons et de juger par elles-mêmes des conditions dans la communauté d'accueil.

En outre, pendant la période considérée, la MINUK a joué un rôle important pour aider les activités de la Commission chargée de la reconstruction, en étroite coordination avec le Conseil de l'Europe et la Commission européenne. L'objectif de ces efforts est d'assurer la participation des principales parties au processus de reconstruction des sites du patrimoine culturel et religieux du Kosovo. La Bosnie-Herzégovine reconnaît ces efforts, axés sur la reconstruction et la protection du patrimoine culturel. Nous avons également pris note du fait que, lors des élections municipales qui se sont déroulées pendant la période considérée, le scrutin s'est déroulé sans incident majeur, comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport.

La Bosnie-Herzégovine estime très important de renforcer l'état de droit au Kosovo. Dans ce contexte, nous notons que les relations positives entre la MINUK et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), qui opèrent dans le cadre défini par la position de neutralité de l'Organisation des Nations Unies, n'ont cessé de se renforcer au cours de la période à l'examen, comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport. Nous appuyons également la pratique actuelle de coopération et de coordination entre la MINUK, EULEX, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'OTAN, cette dernière étant représentée par

les contingents de la Force de paix au Kosovo (KFOR), et nous espérons que cette pratique se poursuivra.

Pour terminer, la Bosnie-Herzégovine souhaite réaffirmer que la stabilité et la sécurité au Kosovo sont importantes pour la réalisation d'une paix et d'une prospérité durables dans notre région. La communauté internationale doit continuer à jouer un rôle important pour appuyer les aspirations des pays de la région à s'intégrer dans les structures européennes et euro-atlantiques. En même temps, nous croyons que les pays de la région doivent continuer à coopérer avec la communauté internationale afin d'atteindre ces objectifs. Enfin, la Bosnie-Herzégovine juge de la plus haute importance d'instaurer de bonnes relations et un climat de coopération avec les pays voisins.

**M. Heller** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à M. Boris Tadić, Président de la République de Serbie, et le remercier pour sa déclaration. Je remercie également M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, pour sa présentation du rapport, ainsi que M. Skender Hyseni pour son intervention.

Le Mexique a suivi avec grande attention le processus d'adaptation du mandat de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) à la situation sur le terrain, et nous nous félicitons de ce que la coordination et l'échange d'informations avec la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) se soient renforcés, dans le cadre de la position de neutralité définie par la résolution 1244 (1999). Nous nous réjouissons également de ce que les relations entre la MINUK et les parties se soient améliorées ces derniers mois, ce qui constitue un facteur positif pour la coopération et le règlement des questions d'intérêt mutuel.

Conformément au droit international humanitaire, aux droits de l'homme et au droit des réfugiés, les parties ont pour obligation de créer des conditions favorables au retour sûr, volontaire et non discriminatoire des personnes déplacées, et d'adopter des mesures visant à faciliter ce retour. Ma délégation est préoccupée par l'absence de conditions propices au retour des personnes déplacées et des réfugiés dans leurs foyers. Si la situation sécuritaire au Kosovo est restée stable, des facteurs tels que la discrimination, les tensions interethniques et l'absence de perspectives de développement constituent quelques-uns des

principaux obstacles à des retours durables dans la région.

Bien que le nombre de personnes ayant décidé de leur plein gré de retourner dans leur communauté d'origine ait légèrement augmenté, il est clair qu'il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine. C'est dans ce contexte que nous encourageons la MINUK, de concert avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, à continuer à aider les autorités locales à promouvoir des programmes de développement communautaires axés sur la reconstruction de logements, la création d'emplois, l'accès à des services et la sécurité, de même qu'à définir des stratégies favorables au dialogue et à la réconciliation entre les différentes communautés. Nous encourageons également les parties à établir, sous la coordination de la MINUK, un mécanisme de protection du patrimoine culturel et à adopter les mesures nécessaires pour faire cesser les attaques contre des sites historiques importants pour la sauvegarde du patrimoine culturel des peuples de la région.

Le renforcement de l'état de droit reste l'une des questions qui exige une attention prioritaire. Nous encourageons la MINUK et EULEX à ne pas ménager leurs efforts pour renforcer les capacités des autorités locales concernant l'accès à la justice, la lutte contre l'impunité et la promotion du respect des droits de l'homme. La campagne lancée pour promouvoir la loi contre la discrimination au Kosovo nous semble fort opportune, et nous nous félicitons de la décision de renforcer les travaux de la MINUK dans le domaine des droits de l'homme grâce à la création du Groupe consultatif sur les droits de l'homme.

S'agissant, à propos de la question de la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo, de savoir si cette déclaration est conforme au droit international, le Mexique souhaite réaffirmer sa position, à savoir que, cette question ayant été soumise à la Cour internationale de Justice, principale instance juridictionnelle chargée de régler les litiges émanant de l'interprétation du droit international, tant que la Cour ne se prononce pas, le principe du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale que la Charte des Nations Unies impose à tous les États Membres reste pleinement en vigueur.

Le Mexique a été traditionnellement un champion résolu des principes de la justice et du droit

international tels que consacrés par la Charte des Nations Unies, ainsi que des travaux de la Cour internationale de Justice. À cet égard, nous avons été informés par la Cour que, le 11 décembre dernier, elle avait achevé les auditions publiques sur la demande d'avis consultatif présentée par l'Assemblée générale quant à la légalité de la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo (voir résolution 63/3) et qu'elle était prête à commencer ses délibérations. Nous attendons avec impatience la décision de la Cour et nous la respecterons.

**M. Mugoya** (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à souhaiter la bienvenue à S. E. M. Boris Tadić, Président de la République de Serbie, et à le remercier de sa déclaration. Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), M. Lamberto Zannier, pour son exposé sur la situation au Kosovo. Je remercie également M. Skender Hyseni pour sa déclaration.

Nous nous félicitons des efforts que la MINUK continue de déployer pour promouvoir la sécurité et la stabilité au Kosovo et dans la région. Nous louons la Mission de son action en faveur des communautés minoritaires, et de ses efforts en faveur de la réconciliation et de la facilitation du dialogue et de la coopération régionale. Nous appelons la MINUK à axer davantage ses activités sur la promotion de la sécurité et de la stabilité au Kosovo et dans les Balkans en facilitant une coopération concrète entre les communautés, ainsi qu'entre les autorités de Pristina et de Belgrade.

Ma délégation est encouragée d'apprendre que les conditions générales de sécurité au Kosovo pendant la période considérée sont restées relativement calmes. Néanmoins, elles restent potentiellement fragiles, comme l'ont montré les incidents de violence interethnique survenus dans les banlieues du nord de Mitrovica, dont des attaques contre des convois de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et des actes de vandalisme contre des véhicules de la MINUK. Nous appelons toutes les parties à faire preuve de retenue, de respect mutuel et de tolérance afin de vivre harmonieusement ensemble pour sauvegarder la paix.

Nous nous félicitons de la coopération entre la MINUK et la Mission État de droit de l'Union européenne au Kosovo en matière d'échange d'informations et de coordination des questions

d'intérêt mutuel, et nous appelons au renforcement de la coopération dans tous les secteurs. Nous sommes heureux de constater qu'EULEX continue d'opérer sous l'autorité générale de l'ONU et dans le contexte de la neutralité de l'Organisation à l'égard du statut du Kosovo, préconisé par la résolution 1244 (1999). Nous nous félicitons également du rôle complémentaire joué par les troupes de la Force de paix au Kosovo (KFOR) pour maintenir un environnement généralement sûr autour des sites du patrimoine culturel.

Nous saluons les efforts déployés par la MINUK en matière de coordination avec l'EULEX et la KFOR pour continuer à encourager les deux parties à trouver une solution durable et pacifique. Nous félicitons également la MINUK de ses activités de coordination et de coopération avec les acteurs internationaux pertinents et des efforts qu'elle a déployés pour s'employer à répondre avec les dirigeants communautaires au besoin critique de services sociaux, notamment dans les camps de personnes déplacées.

Pour terminer, compte tenu de l'importance de la coopération régionale pour le développement et la stabilité, il est de la plus haute importance que la MINUK continue de faciliter la participation du Kosovo dans les instances internationales et régionales, comme cela est prévu dans la résolution 1244 (1999). Une fois de plus, nous félicitons le Représentant spécial du Secrétaire général Zannier et le personnel de la MINUK de leur service dévoué.

**M<sup>me</sup> Ogwu** (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante séance. Je tiens à ajouter ma voix à celles des orateurs qui ont souhaité une très chaleureuse bienvenue à S. E. M. Boris Tadić, Président de la République de Serbie, et à S. E. M. Skender Hyseni, Ministre des affaires étrangères du Kosovo. Je les remercie de nous avoir fait part de leurs vues. Je remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lamberto Zannier, de la déclaration qu'il a prononcée dans le contexte de la présentation du rapport du Secrétaire général sur la situation au Kosovo (S/2010/5).

Le Nigéria se félicite du rapport et des progrès enregistrés au Kosovo pendant la période à l'examen. Nous notons en particulier que la situation sécuritaire sur le territoire demeure calme et que, même s'il subsiste des zones exposées à des attaques, les incidents visant les minorités ont diminué. Nous notons également les efforts déployés pour respecter les

normes démocratiques pendant les élections municipales et des maires au Kosovo.

Nous nous félicitons de la relation établie entre la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et les autorités kosovares et de la coopération croissante entre la MINUK et Belgrade. Nous saluons également la relation positive entre la MINUK et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), dans le contexte de la neutralité de l'Organisation à l'égard du statut du Kosovo. Les efforts constants et soutenus de la MINUK pour promouvoir des relations cordiales avec tous les principaux acteurs de la région méritent notre appui et encouragement.

En dépit de ces réalisations, nous partageons la préoccupation du Secrétaire général quant à l'absence de progrès dans la mise en œuvre des arrangements pratiques dans les domaines de la justice, de la paix, des douanes et du patrimoine culturel. Nous exhortons toutes les parties à collaborer plus activement sur ces questions, notamment lors des débats qui doivent mener à mettre en place un mécanisme permettant de conclure un accord culturel durable. La proposition du Secrétaire général de nommer un facilitateur pour faire avancer cet ordre du jour mérite d'être examinée plus avant.

Nous nous félicitons des faits nouveaux positifs concernant le retour des Albanais du Kosovo dans la partie nord de Mitrovica et de la coopération constructive établie entre l'administration de la MINUK et la municipalité de Mitrovica pour régler les questions en suspens. Nous demandons instamment à la MINUK de poursuivre ses prises de contact à cet égard.

Bien que le Kosovo demeure calme, la situation y reste précaire. On fait toujours état d'attaques isolées contre des minorités. Les mesures prises pour régler ce problème devraient être appliquées durablement et renforcées. Nous implorons les Serbes et les Albanais du Kosovo de s'abstenir de recourir à la violence dans les communautés du nord, tout comme nous condamnons la violence contre le personnel et les ressources de la MINUK et de l'EULEX.

Nous félicitons la MINUK pour les priorités qu'elle a définies et cherché à atteindre. Nous apprécions les efforts déployés par le Représentant spécial et son équipe pour promouvoir la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme au Kosovo et dans toute la région. Les efforts que la MINUK ne

cesse de déployer avec les parties doivent viser à la conclusion d'un accord dans les domaines assez délicats de la justice, de la paix et du patrimoine culturel.

Le Nigéria estime qu'il convient de tirer à tout moment du dialogue le meilleur parti possible. Nous appuyons tous les efforts de paix visant à parvenir à un règlement complet des questions qui se posent dans la région et nous appelons toutes les parties à former un front uni en faisant preuve de souplesse et de sens du compromis pour régler les questions contestées.

**M<sup>me</sup> DiCarlo** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Je voudrais commencer par souhaiter aujourd'hui la bienvenue au Conseil au Président Tadić, de la Serbie, et au Ministre des affaires étrangères Hyseni, du Kosovo, et les remercier de leurs observations. Je voudrais également souhaiter la bienvenue au Représentant spécial Zannier et le remercier de son exposé et de son action au Kosovo.

Cela fait presque deux ans que le Kosovo est devenu un pays indépendant. Le Kosovo a déjà réalisé des progrès considérables pour consolider sa démocratie, promouvoir la réconciliation et jouer un rôle constructif dans la coopération économique régionale et internationale. Comme l'ont noté d'autres orateurs, 65 pays ont désormais reconnu le Kosovo comme un État souverain et indépendant. Nous félicitons le peuple kosovar pour la détermination dont il a fait preuve et les mesures concrètes qu'il a prises pour mettre en œuvre le plan Ahtisaari et pour jouer un rôle responsable en tant que voisin au niveau régional et membre de la communauté internationale.

Le Représentant spécial Zannier et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) ont déjà apporté des contributions précieuses de nature à favoriser les progrès du Kosovo, de même que l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'OTAN.

Aujourd'hui, je voudrais soulever cinq points.

Premièrement, les États-Unis félicitent le Kosovo de la tenue des élections dans 36 municipalités, notamment une municipalité élargie à majorité serbe et trois municipalités nouvellement créées. Nous attendons avec intérêt les élections prévues d'ici à la fin de l'année dans les deux autres nouvelles municipalités serbes. Comme l'a noté le Secrétaire général dans son rapport, les élections de novembre et

le deuxième tour en décembre ont respecté les normes démocratiques et ont été tenues dans une atmosphère pacifique. Le Gouvernement kosovar a entrepris des efforts de sensibilisation importants pour assurer la participation des Serbes du Kosovo, ce qui a contribué au succès des élections.

Deuxièmement, le Kosovo continue de prendre des mesures importantes pour renforcer les relations régionales. En octobre, le Kosovo et la Macédoine ont achevé la démarcation de leur frontière commune et noué des relations diplomatiques pleines et entières. En janvier, la visite du Président croate Mesić a mis en lumière l'amitié unissant le Kosovo et ses voisins et leur coopération croissante. En outre, la Force de sécurité du Kosovo a récemment déployé des unités en Albanie pour apporter une assistance humanitaire aux parties inondées de ce pays, et le Monténégro a annoncé le 14 janvier qu'il nouerait lui aussi des relations diplomatiques avec le Kosovo.

Le Kosovo a montré qu'il est disposé à jouer un rôle constructif dans la région et qu'il est à même de le faire. Nous renouvelons l'appel lancé par le Secrétaire général à faire preuve de souplesse dans la définition d'un *modus operandi* qui facilitera la pleine participation du Kosovo aux mécanismes régionaux et internationaux, tels que le Conseil de coopération régionale et l'Accord de libre-échange d'Europe centrale. La contribution que le Kosovo a apportée à ces groupes et sa capacité d'exporter des marchandises à destination de tous les membres de l'Accord, comme le prévoit le règlement de l'Accord, contribuent à la stabilité et à la croissance régionales.

Troisièmement, nous voudrions faire écho à l'appel lancé par le Secrétaire général à redoubler d'efforts afin d'assurer les retours et d'accroître dans la sécurité tant leur nombre que leur fréquence. À cette fin, nous demandons instamment la réouverture sans plus tarder des bureaux de l'Office kosovar des biens immeubles en Serbie. L'acceptation par Belgrade de l'offre du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés de faciliter le rétablissement de cette présence favoriserait d'autres progrès en matière de retours et aiderait à régler les demandes de restitution de biens fonciers.

Quatrièmement, je voudrais dire quelques mots sur les questions relatives au patrimoine religieux et culturel. Les États-Unis se félicitent des efforts de la MINUK pour faciliter le travail de la Commission chargée de la reconstruction. Nous sommes également

heureux de constater que les responsables de la Compagnie d'électricité du Kosovo et l'Église orthodoxe serbe du Kosovo ont été en mesure de parvenir à un accord pour reconnecter les monastères et églises serbes du Kosovo au réseau de la Compagnie d'électricité du Kosovo. Nous avons toutefois toujours besoin d'un mécanisme nous permettant de régler les graves problèmes qui persistent, tels que le vandalisme et l'accès aux sites culturels. Pour cette raison, les États-Unis ont apporté leur appui à la nomination d'un facilitateur de l'Union européenne pour faire avancer les discussions sur les questions du patrimoine religieux et culturel.

Enfin, je tiens à aborder la question du nord du Kosovo. Des institutions illégales parallèles, dont certaines ont été mise en place en 1999, continuent de menacer la stabilité et l'état de droit au Kosovo. Nous félicitons la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo pour les progrès qu'elle a accomplis en faveur de l'intégration des forces de police du Kosovo. Nous espérons voir les mêmes progrès accomplis pour ce qui est des tribunaux au Kosovo, tel qu'envisagé dans le rapport du Secrétaire général de novembre. Jusqu'ici, cela n'a pas été possible en raison du fait que le Gouvernement de la Serbie continue de s'y opposer. Nous exhortons la Serbie à considérer l'exemple de la réconciliation qui se fait dans d'autres parties du Kosovo, dans l'intérêt évident des Serbes du Kosovo.

Je voudrais aussi dire quelques mots sur l'approvisionnement en électricité, que le Représentant spécial a mentionné aujourd'hui. Un bureau chargé de la régulation de l'électricité au Kosovo a été créé sur la base des règlements de la MINUK, et il a délivré à son tour l'unique licence de distribution et de facturation de l'électricité dans tout le Kosovo à la Compagnie d'électricité du Kosovo. Le fait que l'Industrie serbe de l'énergie électrique a tenté à plusieurs reprises de prendre le contrôle de la distribution de l'électricité dans le nord du Kosovo remet en cause cette autorité exclusive, porte atteinte au bien-être des citoyens et risque de provoquer des affrontements et la division dans le Kosovo. Nous exhortons les parties concernées à intervenir rapidement pour aplanir les divergences et respecter le cadre légal qui régit l'approvisionnement en électricité au Kosovo, y compris dans le nord.

L'indépendance du Kosovo est irréversible. Le Kosovo continue de progresser sur la voie de l'intégration européenne et euro-atlantique. Les États-Unis continueront d'appuyer le Kosovo alors qu'il

continue de progresser et de renforcer sa démocratie, et nous continuerons d'appuyer tous les États de l'Europe du Sud-Est qui aspirent à intégrer l'Europe et la communauté euro-atlantique.

**M. Shcherbak** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe se félicite de la participation à la présente réunion du Conseil de M. Boris Tadić, Président de la République de Serbie. Nous le remercions de ses évaluations, que nous partageons. Nous tenons également à remercier M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, de sa présentation du rapport du Secrétaire général (S/2010/5) sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), que notre délégation a minutieusement analysé.

La position de la Fédération de Russie sur le Kosovo demeure constante. Nous sommes convaincus que la résolution 1244 (1999) reste pleinement en vigueur et contraignante pour tous en tant que base juridique internationale d'un règlement au Kosovo. La Fédération de Russie appuie pleinement l'action de la MINUK dans l'exécution de son mandat, ainsi que les dispositions contenues dans le rapport du Secrétaire général de novembre 2008 (S/2008/692). Ce document consacre la primauté de la Mission des Nations Unies sur toutes autres présences internationales dans la province. En conséquence, personne n'a le droit d'empêcher la MINUK de s'acquitter de sa mission, notamment pour ce qui concerne les questions liées à la garantie des droits et de la sécurité des minorités nationales et à la concrétisation des normes démocratiques établies pour la province par la communauté internationale. C'est sur cette base que doivent reposer les relations mutuelles entre la MINUK et la Mission État de droit de l'Union européenne au Kosovo (EULEX), puisque les deux présences doivent être neutres sur la question du statut.

Le Conseil de sécurité et la MINUK sont irremplaçables s'agissant d'assurer le contrôle international de la situation dans la province – notamment en termes de sécurité, laquelle continue d'être très fragile. Déstabiliser encore plus une situation déjà fragile dans la province peut exacerber les affrontements internes au sein de la communauté albanaise du Kosovo, comme nous l'avons vu récemment avec la montée des ambitions partisans. Nous sommes d'avis que les présences internationales doivent faire preuve de vigilance pour prévenir le développement d'un scénario négatif.

Nous sommes d'accord avec le Président serbe Tadić quand il fait une évaluation alarmante des plans contenus dans la soi-disant décision finale sur le nord du Kosovo. À notre avis, dans les circonstances difficiles d'aujourd'hui, nous devons éviter toute tentative de proposer des idées mal inspirées pour le Kosovo, susceptibles de provoquer un surcroît de tension, d'enfreindre ouvertement la résolution 1244 (1999) et de contribuer directement à une déstabilisation de la situation.

Nous demandons à la MINUK d'assumer ses responsabilités s'agissant de la représentation extérieure du Kosovo dans les mécanismes et forums internationaux. Il ne devrait pas y avoir de changements ou d'approches plus souples à cet égard. Le *modus operandi* n'a pas changé : la résolution 1244 (1999) reste toujours en vigueur.

Nous ne constatons pas, dans le dialogue entre la MINUK et Pristina, l'amélioration particulière dont fait mention le Secrétaire général dans son rapport. Les réunions protocolaires entre les dirigeants de Pristina et les responsables de la MINUK ne doivent tromper personne. Pristina continue d'ignorer la Mission des Nations Unies et d'entraver son interaction avec Belgrade.

Nous suivons avec attention la situation dans la province dans le domaine fondamental des relations interethniques, qui sont toujours dans l'impasse. À l'évidence, les progrès tendant à surmonter les profondes divisions entre les communautés serbe et albanaise ont été insignifiants. À cet égard, nous attirerons l'attention du Conseil sur le fait que la majorité des Serbes dans la province ont été encore une fois ignorés lors des élections municipales organisées par les autorités albanaises du Kosovo le 15 novembre et le 13 décembre 2009. Le taux plus élevé de participation électorale dans les secteurs sud du Kosovo est moins une preuve de leur reconnaissance des autorités albanaises du Kosovo que de leur désespoir, qui résulte d'un isolement croissant. De plus, nous ne pouvons que nous alarmer des rapports faisant état de nombreuses irrégularités lors du scrutin, comme le reconnaît le Secrétaire général dans son rapport sur la MINUK.

Nous devons également faire mention de ce qui nous apparaît comme l'efficacité dérisoire du dialogue entre Belgrade et les présences civiles internationales sur les six points techniques, qui sont importants pour

garantir des conditions acceptables pour les Serbes dans la province.

La question très importante du retour des réfugiés serbes est toujours dans l'impasse, comme l'est aussi la question des biens des réfugiés serbes au Kosovo. Comme l'expérience nous l'a montré, faute de cela, le retour des réfugiés sera impossible.

Malheureusement, aucun progrès n'a été enregistré non plus dans d'autres domaines. Le seul résultat perceptible à cet égard aura été la signature, en septembre 2009, d'un protocole sur la coopération policière entre Belgrade et EULEX, qui comportait une référence à la résolution 1244 (1999). Selon notre interprétation, disons-le en passant, cela se situe hors du champ des entretiens sur les six points.

Nous demeurons préoccupés par l'état de choses peu satisfaisant qui règne dans un domaine aussi important que la protection du patrimoine religieux et culturel serbe. Le rapport du Secrétaire général relève de nombreux cas de vandalisation contre des sanctuaires serbes. Nous attendons de la MINUK qu'elle fasse de réels progrès s'agissant de trouver des moyens sûrs de protéger le patrimoine culturel serbe au Kosovo. Nous estimons que des conditions préalables crédibles à la cessation prévue des patrouilles régulières effectuées par la Force du Kosovo sur les sites religieux serbes, ainsi qu'un transfert des pouvoirs à la police kosovare à dominante albanaise, ne sont pas encore réalisées.

Notre position au sujet de la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo est bien connue. La Russie réaffirme sa volonté de poursuivre les efforts politiques pour faire en sorte que la question du Kosovo soit traitée d'une manière correcte et équitable sur le plan juridique, conformément à la résolution 1244 (1999). C'est pourquoi nous avons activement pris part aux délibérations de la Cour internationale de Justice sur la question de savoir si la déclaration était conforme au droit international.

**M. Salam** (Liban) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à remercier S. E. M. Boris Tadić, Président de la République de Serbie, de sa présence parmi nous. Je le remercie, ainsi que M. Skendar Hyseni, de leurs exposés. Je tiens également à remercier M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo, de son exposé détaillé. Je vais faire maintenant les quatre observations suivantes.

Premièrement, ma délégation se félicite de la relative amélioration de la situation qui prévaut au Kosovo sur le plan de la sécurité. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport (S/2010/5), le nombre d'incidents touchant les communautés minoritaires semble avoir baissé par rapport à la période précédente. Un autre développement positif a été la reprise de leurs fonctions par des officiers de police serbes du Kosovo. Toutefois, la fragile situation sécuritaire dans le nord du Kosovo continue d'être une source de préoccupation. Nous exhortons donc toutes les parties à protéger les minorités ethniques, à faire preuve de retenue et à éviter toutes mesures pouvant constituer une menace à la stabilité et à la coexistence pacifique.

Deuxièmement, s'agissant des missions basées au Kosovo, nous saluons les efforts de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour maintenir la sécurité et la stabilité, faciliter le dialogue et la réconciliation, et promouvoir la coopération régionale. Nous sommes également rassurés par l'amélioration des relations entre la MINUK et les autorités kosovares. Nous exhortons donc ces dernières à poursuivre la coordination et la coopération avec la Mission des Nations Unies, dans un esprit constructif et réaliste.

Par ailleurs, nous nous félicitons de la coopération étroite qu'entretient l'ONU avec la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, comme avec la Force de paix au Kosovo, dans le cadre de neutralité défini dans la résolution 1244 (1999). Nous demandons instamment à tous les partenaires internationaux de poursuivre leur coordination et leurs échanges d'informations avec la MINUK dans les domaines d'intérêt commun.

Troisièmement, en ce qui concerne les élections, nous nous félicitons du calme et de la bonne organisation qui ont présidé à la tenue des élections municipales. Nous nous réjouissons également de ce que le Gouvernement actuel ne poursuivra pas les Serbes du Kosovo qui ont décidé de participer à ces élections.

Quatrièmement, s'agissant de la coopération dans les domaines humanitaire, culturel et du développement, et bien que nous comprenions les points de vue divergents des parties concernant le statut du Kosovo, dans l'attente de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice en l'espèce, nous appelons toutes les parties à laisser de côté leurs

divergences et à coopérer sur les questions humanitaires et de développement, afin d'améliorer la vie de tous les Kosovars, indépendamment des questions d'appartenance.

D'une part, il y a la question humanitaire urgente des réfugiés et des personnes déplacées. Les autorités kosovares doivent créer les conditions propices à leur retour volontaire dans de bonnes conditions de sécurité, étant donné que le nombre de rapatriés est resté minime. De ce point de vue, il est essentiel de ne pas politiser le retour des réfugiés, et au contraire de s'occuper de leurs problèmes de sécurité et de développement. Nous appelons également les autorités locales à prendre des mesures pour améliorer la situation dans les camps de déplacés, en particulier ceux qui sont situés dans des zones contaminées au plomb, et à faire face aux risques sanitaires en coopération avec l'ONU et les organisations humanitaires concernées.

D'autre part, concernant la question du patrimoine culturel, il existe une possibilité réelle de coopération entre Belgrade et Pristina pour la mise en place d'un mécanisme spécial dans le domaine du patrimoine culturel de nature à bénéficier aux deux parties et à renforcer leur confiance mutuelle. Nous partageons la déception du Secrétaire général quant au fait qu'un réel mécanisme n'a pas encore été mis en place, et nous exhortons les deux parties concernées à faire preuve d'ouverture et de pragmatisme constructif pour trouver une solution à ce problème.

Enfin, nous encourageons Belgrade et Pristina à renouer un dialogue direct et constructif, afin de ne pas créer de climat de tension et de confrontation. Nous pensons qu'il est capital que toutes les parties parviennent à une solution pacifique sur cette question, compte tenu de son incidence potentiellement positive sur la sécurité et la stabilité des Balkans occidentaux.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

La Chine respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Serbie. Nous espérons que le Gouvernement serbe et les autorités kosovares trouveront une solution acceptable par les deux parties grâce au dialogue et à la négociation. La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo doit continuer de s'acquitter avec discernement de son mandat au titre de la résolution 1244 (1999), en

fonction de changements intervenant sur le terrain au Kosovo.

Nous espérons que le Représentant spécial du Secrétaire général continuera de jouer un rôle actif dans la recherche de la solution idoine à la question du Kosovo, notamment en renforçant la communication avec les parties concernées et, en particulier, en contribuant à faire avancer le dialogue entre la Serbie et le Kosovo.

Nous saluons les efforts de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, qui continue de s'acquitter de ses tâches sous l'égide générale de l'ONU et dans le cadre de neutralité établi par la résolution 1244 (1999), afin de jouer le rôle qui lui revient en matière de maintien de la paix et de la stabilité dans cette région.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Le Président Tadić a demandé à prendre la parole. Je la lui donne.

**Le Président Tadić** (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord répéter que la priorité stratégique essentielle de la Serbie est de trouver une solution pacifique et négociée au statut futur du Kosovo. À cet égard, la Serbie est attachée à son adhésion à l'Union européenne et à l'intégration de l'ensemble de la région à l'Union européenne à l'avenir. La Serbie est un partenaire constructif et fiable sur ce point. Nous avons présenté notre candidature et confirmé notre vision européenne, et je voudrais remercier tous les pays qui ont reconnu ce fait important au sein de cette instance.

Je voudrais aussi remercier les 127 États qui respectent les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, ainsi que la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Serbie en ne reconnaissant pas la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo.

Il est profondément décevant et extrêmement choquant d'entendre M. Hyseni déclarer, encore aujourd'hui, que la reprise des pourparlers et des négociations sur le statut pourrait « provoquer un nouveau conflit ». Cela traduit une conception très curieuse du dialogue et des négociations. De mon point de vue, il s'agit d'une menace directe, vraiment scandaleuse, qui démontre les conséquences vraiment déstabilisatrices de la déclaration unilatérale d'indépendance.

Nous avons tous, dans les Balkans, souffert de la mauvaise politique et des terribles visées de nos dirigeants dans les années 90. Nous en avons souffert tous ensemble. Nous avons compté tant de victimes dans la région, de tous les côtés. Je suis particulièrement navré de tout cela. Tous ceux qui prennent cela pour prétexte ne font que déstabiliser de nouveau la région.

Je voudrais dire quelques mots à propos des élections qui ont eu lieu au Kosovo, et de certains chiffres qui parlent d'eux-mêmes. Au premier tour des élections, 6 022 Serbes ont voté, selon un rapport de l'ONU, alors que plus de 100 000 Serbes vivent au Kosovo aujourd'hui. Cela signifie qu'au mieux, 6 % des Serbes du Kosovo se sont rendus aux urnes. Il y avait 23 000 observateurs internationaux, soit quatre fois plus que d'électeurs serbes.

Concernant le problème de l'électricité dans la partie nord du Kosovo, la Compagnie d'électricité de la Serbie a fourni de l'électricité aux habitants de la région tout simplement parce que la Compagnie d'électricité du Kosovo avait interrompu l'approvisionnement dans le nord du Kosovo, et seulement pour cette raison. En fournissant de l'électricité aux habitants, nous avons ainsi évité une catastrophe humanitaire qui aurait concerné quelque 100 000 personnes. Ce qui s'est passé concernant l'approvisionnement électrique au Kosovo se passe de commentaires. J'espère que l'on pourra trouver une solution concrète à cette question et la retirer du champ politique. Et je conviens tout à fait que l'argent devrait revenir au fournisseur d'électricité, quel qu'il soit, comme l'a noté ici même le représentant du Royaume-Uni.

Je voudrais également répondre à certaines des autres observations qui ont été formulées cet après-midi. Je voudrais prendre acte de la déclaration faite par le représentant de notre voisin, la Bosnie-Herzégovine. Membre responsable de la communauté internationale, la Serbie continuera d'appuyer pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et elle s'opposera énergiquement à toute tentative de partition de cet État ou de tout autre État Membre de l'ONU. Nous continuerons également d'encourager les trois peuples constitutifs à s'entendre sur les réformes nécessaires afin d'accélérer l'accession de la Bosnie à l'Union européenne, ce qui est une priorité stratégique pour tous.

Nous avons clairement indiqué que nous appuierons tout arrangement acceptable pour les parties, en insistant sur la nécessité de faire preuve de pragmatisme et d'esprit de compromis. Il est impératif de mener à bien le processus de réconciliation, non seulement en Bosnie mais partout ailleurs dans la région. La résolution sur Srebrenica qui sera prochainement présentée à l'Assemblée nationale serbe a pour but de contribuer à ce processus et de renforcer la paix et la stabilité régionales. Malheureusement, d'autres acteurs importants ne se sont pas montrés constructifs. Nous condamnons avec force la déclaration belliqueuse et va-t-en-guerre du Président croate, M. Stjepan Mesić. Rien ne saurait justifier la menace de recourir à la force contre la Bosnie ou contre tout autre pays des Balkans occidentaux. La Serbie rejette catégoriquement ces provocations et nous comptons que tous les autres acteurs responsables feront de même. Nous en avons assez de cette attitude.

Dans le même temps, et pour être parfaitement clair, la Serbie reste absolument déterminée à coopérer avec la Croatie et avec tous les autres États Membres de l'ONU pour régler tous les problèmes bilatéraux et régionaux qui subsistent. La Serbie appuiera, sans réserve et en toute sincérité, l'intégration à l'Union européenne de tous les pays des Balkans occidentaux.

Je vous sais gré de cette occasion qui m'a été donnée d'expliquer la position officielle de l'État serbe.

**Le Président** (*parle en chinois*) : M. Skender Hyseni a demandé à faire une autre déclaration, et je lui donne maintenant la parole.

**M. Hyseni** (*parle en anglais*) : Par souci de clarté, je voudrais indiquer que pendant deux ans et demi le Kosovo et la Serbie ont négocié le statut final du Kosovo. À l'issue de ces négociations, lors de la dernière série de pourparlers qui s'est déroulée à Vienne, la partie kosovare a proposé un traité d'amitié et de coopération entre le Kosovo et la Serbie, qui envisageait notamment la création de commissions conjointes pour surveiller la mise en œuvre des dispositions relatives à la protection de la minorité serbe au Kosovo. Le Kosovo est attaché à la paix et au dialogue avec tous ses voisins et il s'est employé à agir dans ce sens.

Je ne saurais quitter cette salle sans avoir clairement souligné que le Kosovo est le dernier pays à souhaiter le désordre et la déstabilisation. Le Kosovo n'a que trop souffert, plus d'un siècle durant, sous

divers régimes étrangers. Il ne faut pas mal interpréter les déclarations venant du Kosovo. Nous ne tentons pas de faire obstruction ni de nous ingérer en Serbie ni dans aucun système en Serbie, contrairement à ce que le Gouvernement serbe fait, lui, au Kosovo, perturbant de nombreuses structures. Le Kosovo possède et constitue une seule entité juridique – une seule entité judiciaire et juridique. Nommer des procureurs et des juges dans les tribunaux du Kosovo constitue une grave attaque contre les systèmes mis en place dans un pays tiers, en l'occurrence un pays voisin. Cette ingérence continue risque de déstabiliser la région. Elle risque de déstabiliser le Kosovo. Nous voulons tous éviter cela.

Je peux assurer le Conseil que le Kosovo sera le dernier pays de la planète à déstabiliser la région. Bien au contraire, nous savons tous à quel point l'indépendance du Kosovo a contribué de manière décisive à la paix et à la sécurité régionales.

Le dialogue et la négociation sur l'indépendance du Kosovo ne sont pas acceptables. Nous ne pouvons et ne saurions y souscrire. Je voudrais réaffirmer à nouveau que le Kosovo est prêt à s'asseoir, dès demain, à la table de négociation avec les autorités de Belgrade et à discuter de toutes les questions d'intérêt commun et, croyez-moi, ces questions sont nombreuses. Nous souhaitons voir Belgrade se joindre aux efforts déployés par d'autres pays des Balkans occidentaux pour édifier un avenir meilleur pour tous – un avenir européen, un avenir nord-atlantique.

Je voudrais revenir très brièvement sur quelques-unes des affirmations qui ont été faites ici aujourd'hui. En ce qui concerne la participation du Kosovo aux structures et initiatives régionales, oui, le Kosovo souhaite participer à toutes ces initiatives, car nous sommes convaincus que cela profitera non seulement au Kosovo, mais aussi à la région tout entière. Mais la Serbie bloque notre participation, tout comme elle bloque nos exportations. Une grande partie de nos achats et de nos importations proviennent de Serbie. Mais nous ne pouvons pas exporter vers la Serbie car la Serbie bloque les exportations en provenance du Kosovo.

La question de l'électricité prête quasiment au ridicule. Je voudrais savoir : dans quel pays où règne l'état de droit les citoyens sont-ils autorisés à ne pas payer leurs factures d'électricité? Le Kosovo tolère cette situation depuis plus de 10 ans, et nous voulons tenir compte des besoins de nos communautés – et en premier lieu ceux des membres de la communauté

serbe – comme nous le faisons depuis plus d’une décennie. Depuis plus de 10 ans, dans leur grande majorité, les membres de la communauté serbe ne règlent pas leurs factures d’électricité. Notre pays enregistre une croissance économique et continue de faire des progrès. Mais nous ne sommes pas encore suffisamment riches pour permettre à nos compatriotes de ne pas régler leurs achats. Nous sommes toutefois prêts à envisager la mise en place d’éventuelles subventions, comme nous l’avons fait par le passé, pour répondre aux besoins de nos concitoyens.

Je dois également, dans un souci de clarté, expliciter la question d’un prétendu ministre pour le Kosovo en visite au Kosovo. Tous les membres du Conseil savent peut-être qu’il existe un accord de principe entre la Mission État de droit menée par l’Union européenne au Kosovo (EULEX), la présence internationale au Kosovo, et les autorités de Belgrade en vertu duquel de telles visites doivent être annoncées. La procédure est la suivante : la présence internationale au Kosovo est informée de ces visites et prend contact avec nous pour obtenir une autorisation – que nous accordons bien entendu. Nous facilitons d’ailleurs ces visites. Nous fournissons une escorte; nous mettons à disposition des moyens de transport : tout ce qu’il nous est demandé de faire. La visite à laquelle le Président Tadić a fait allusion a été effectuée au cours d’une journée très particulière : le jour de l’inauguration officielle de la nouvelle assemblée municipale de Shtërpce. Elle n’aurait pas dû avoir lieu ce jour-là. Il s’agissait clairement d’une

provocation : une menace évidente à la sécurité de cette municipalité à majorité serbe. Nous considérons cette visite ainsi que d’autres actions menées par la République de Serbie au Kosovo comme des actes flagrants de provocation et des menaces évidentes à la sécurité et à la stabilité au Kosovo.

Nous aspirons en fait à une entente réelle avec la République de Serbie et nous sommes prêts à rechercher des moyens acceptables par toutes les parties afin qu’elles puissent collaborer. Nous devrions nous entraider au moment où nous progressons s’agissant de l’intégration à l’Union européenne et à l’OTAN. Mais nous ne pouvons pas remettre en question le statut du Kosovo et nous ne le ferons pas : l’indépendance du Kosovo. Ce pays a été reconnu par 65 États à travers le monde. Je suis certain que bien d’autres pays le reconnaîtront au cours des semaines et des mois à venir. Par conséquent, plus vite les autorités de Belgrade réaliseront cet état de fait – et accepteront cette réalité – mieux ce sera. Nous ne demandons pas à Belgrade de reconnaître officiellement le Kosovo, en tout cas pas dans un avenir proche. Mais la non-reconnaissance ne devrait pas empêcher Belgrade de collaborer avec nous au règlement des nombreuses questions importantes présentant un réel intérêt commun pour la paix et la sécurité régionales.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Il n’y a plus d’orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 17 h 45.*